

# RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022



Approuvé par le Conseil  
Municipal du 29 MARS 2022

## **SOMMAIRE**

### **REGLEMENTATION – le Contexte Europe – National et local**

- **Rappel des obligations légales**
- **L'analyse économique**

### **LE CONTEXTE FINANCIER DU BUDGET DE LA COMMUNE 2022**

- **Analyse des résultats 2019 – 2022**
- **Analyse des résultats 2022**
  - ◆ **La section de fonctionnement :**
    - **Dépenses**
    - **Recettes**
  - ◆ **La section d'investissement :**
    - **Dépenses**
    - **Recettes**
- **La dette**
- **L'autofinancement**
- **Le bilan d'activités des services**

### **PROSPECTIVES et ORIENTATIONS 2022**

- **Les prévisions budgétaires 2022 en Fonctionnement et Investissement**
- **Les projets de services et investissements**
- **La dette**

## 1 – RAPPEL DES OBLIGATIONS LEGALES

Le Conseil municipal est invité à tenir son Débat d’Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément à l’article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). La tenue d’un DOB est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l’examen du budget primitif, pour les communes de 3 500 habitants et plus. Le DOB n’a aucun caractère de décision, mais fait néanmoins l’objet d’une délibération, afin que le représentant de l’Etat s’assure du respect de la loi.

Le DOB permet :

- de présenter à l’assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif, le contexte national et international étant évoqué,
- d’informer sur la situation financière de la collectivité et les perspectives budgétaires,
- de présenter les actions mises en œuvre.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a renforcé le rôle du DOB. Les dispositions nouvelles consacrent et renforcent son cadre légal tel que prévu actuellement par le CGCT et tel qu’il a été précisé par la jurisprudence administrative :

- la transmission obligatoire du rapport sur le DOB aux communes membres de l’EPCI : meilleure concertation de toutes les parties sur les décisions à prendre en matière financière et fiscale.
- le DOB doit porter sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette.

Le DOB représente, pour chaque collectivité, un outil pour anticiper sur le moyen terme de ses marges de manœuvre et de ses capacités, en matière d’autofinancement, d’endettement et d’investissement.

Le présent document abordera donc successivement :

- le contexte socio-économique et l’environnement général,
- l’analyse de la situation financière et fiscale de la commune : données et ratios généraux, fiscalité, prospective et endettement pour le budget ville.

## 2 – ANALYSE ECONOMIQUE

### SITUATION MACROECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

#### **Contexte international**

Les conséquences de la pandémie :

- une croissance plus forte que les prévisions avec une reprise inégale, assurée par des mesures de soutiens extraordinaires des pouvoirs publics et des banques centrales.
- Une inflation qui se confirme notamment aux Etats-Unis encore faible dans la zone Euro.
- Les dérèglements causés par la pandémie dans les chaînes d'approvisionnement ont amplifié des tensions sur les coûts notamment de matières premières (pétrole, métaux, alimentation), suivis par le contexte de guerre URSS-Ukraine.
- La croissance des salaires demeure globalement modérée et les anticipations d'inflation à moyen terme très incertaines.

#### **En France**

- Le rebond de sortie de crise COVID prévu en 2021 reste modéré (1,1 % en 2021 et -11 % en 2020)
- Le déficit public attendu en 2021 était de -6,70 %. Dans les faits, il a été de 9,4 %
- Une inflation qui s'accélère
- Une dette publique jamais atteinte de 2 739 milliards soit 118 % du PIB.
- Le « *quoi qu'il en coûte* » : 240 milliards d'euros d'aide.
- Points sur le Plan de Relance annoncé en septembre 2020 :
  - 100 milliards d'euros dont 30 pour la transition écologique, 34 pour la compétitivité des entreprises, et 36 pour la cohésion du territoire.
  - En mai 2021 : soutien inédit aux collectivités territoriales de 10,5 milliards supplémentaires répartis :
    - 4,2 M€ pour compenser les pertes de recettes (DTMO, ...)
    - 3,7 M€ pour des mesures sectorielles (développement des mobilités, réhabilitation de friches, accélération de la transition énergétique)
    - 2,5 M€ pour les investissements :
      - ✚ 950 millions pour DSIL (transition écologique, préservation du patrimoine, résilience sanitaire)
      - ✚ 950 millions pour la rénovation énergétique des bâtiments

## ***Projet de loi des finances : ce qui change au 1<sup>er</sup> janvier 2022***

### **1 - Poursuite de la suppression de la Taxe d'Habitation et réforme des indicateurs financiers des dotations**

- 80 % des foyers entièrement exonérés de taxe d'habitation
- 20 % des restants bénéficieront de 30 % d'abattement en 2022
- 2023 : suppression totale de la taxe d'habitation

Les ressources de substitution :

- Pour les communes : la Taxe sur le Foncier Bâti jusqu'alors perçue par le Département, compensée par le calcul d'un coefficient correcteur afin de neutraliser les écarts de compensation.
- Pour le Département : perte de la taxe foncière compensée par une fraction de TVA.

### **2 – Poursuite du déploiement de la réforme de la FCTVA**

- Automatisation progressive du FCTVA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, généralisé en 2023.

### **3 – Géographie prioritaire et dispositifs de soutien aux territoires en difficultés**

- Prorogation d'une année supplémentaire jusqu'au 31/12/2023 des contrats de ville notamment la zone ZRR (soit + de 60 % des communes)

### **4 – Instructions budgétaires et comptables au 1<sup>er</sup> janvier 2022**

- Mise en place du référentiel M57 définitivement intégré au 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- Mise en place du CFU (Compte Financier Unique) a vocation à se substituer au compte administratif et au compte de gestion à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Déploiement du réseau des conseillers aux décideurs locaux (CDL) offrant aux collectivités territoriales des prestations de consultation, nouvellement créées dans le cadre de la réorganisation des services déconcentrés.

## ***Au niveau de l'échelon communal***

### **En 2020/2021**

Deux années marquées par la crise sanitaire et économique auraient pu voir ses comptes fragilisés. Pour rappel, l'épargne brute pour les collectivités territoriales de taille moyenne s'est repliée de façon inédite de -18,10 %. L'épargne brute pour la commune de BAZAS a été maintenue à niveau équivalent, par une gestion rigoureuse sans recours à l'emprunt pour les opérations d'investissement, sans augmentation de la fiscalité, à peine compensée par les dotations en plus du soutien aux secteurs associatifs et dépenses sanitaires (écoles,...).

**Cependant, compte tenu du contexte international et l'impact annoncé sur le coût des matières premières et des énergies, l'épargne brute pourrait se voir impactée.**

De plus, la Cour des Comptes dans son rapport paru en décembre 2020, estime que la crise sanitaire impactera fortement les communes touristiques d'une part, et celles supportant d'autre part les charges décentralisées.

### **Les projections 2022 : comme en 2021, entre maîtrise rigoureuse des dépenses, recettes nouvelles, et investissements programmés.**

Tout d'abord, les effets de la crise sanitaire ne devraient pas se dissiper à court terme, et une incertitude persiste sur un rebond possible.

On peut donc être réservé sur cette perspective et sa traduction possible sur les dépenses sociales sanitaires appelées possiblement à perdurer.

Le bouleversement fiscal provoquant la suppression de la taxe d'habitation et les modalités de son remplacement modifient considérablement la nature des stratégies financières de la commune, dont les recettes désormais dépendent plus fortement de la conjoncture nationale, limitant toute politique fiscale au seul levier sur le foncier bâti pour le moins négligeable.

- Une incertitude également à avoir sur les indicateurs de péréquation et leur nouveau mode de calcul en terme de compensation : L'enveloppe des deux dotations (DNP, DSR) est financée par un prélèvement de la DGF des communes les plus « aisées ». La DSR a ainsi évolué de 3.4% entre 2018 – 2021, la DNP a de nouveau été attribuée en 2020, le FPIC reste inchangé.
- Pour autant, la commune par son inscription aux divers plans de relance, (Petites villes de demain, école numérique, éclairage public, énergies de chauffage, ...) a bénéficié de soutiens financiers favorables.

### 3 - LE CONTEXTE FINANCIER DU BUDGET DE LA COMMUNE

#### 1) *Analyse des résultats 2019 – 2021*

Les résultats entre recettes et dépenses de fonctionnement devraient se comparer aux dépenses et recettes de l'exercice 2019, l'année 2020 n'étant que peu représentative compte tenu de la situation sanitaire qui a bouleversé la répartition des charges et ralenti les investissements :

##### ➤ En Fonctionnement :

- L'exercice 2021 se situe à un niveau équivalent de dépenses à celui de 2019.
  - Une tendance à la baisse de 1.4% des dépenses globales, contenues pour la part des dépenses courantes (reprise timorée des manifestations et économies sur Eclairage public confirmées) alors qu'elles augmentent modérément sur les charges de personnel (protocole covid dans les écoles et piscine) et compensée par la diminution ou maintien des charges de gestion courante et financière.

- Les recettes de Fonctionnement :

A l'exclusion des excédents antérieurs, le niveau de recettes reste stable à raison :

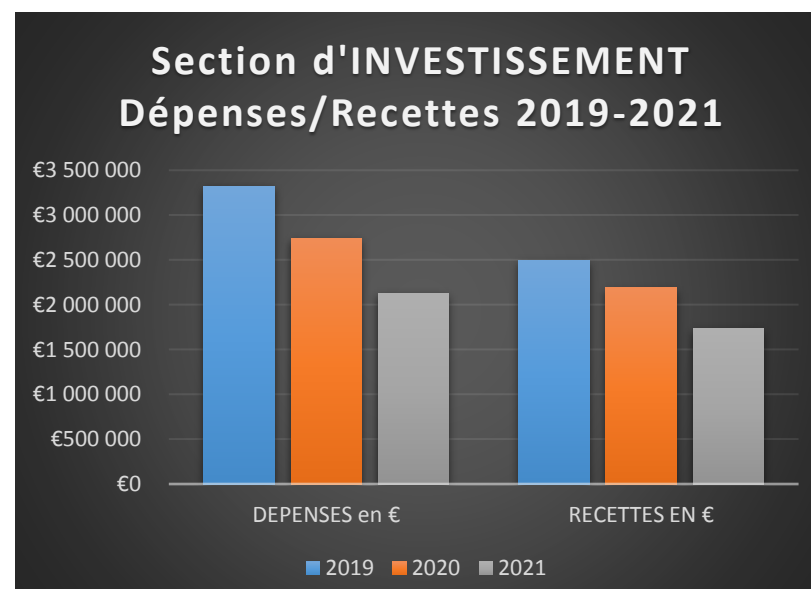
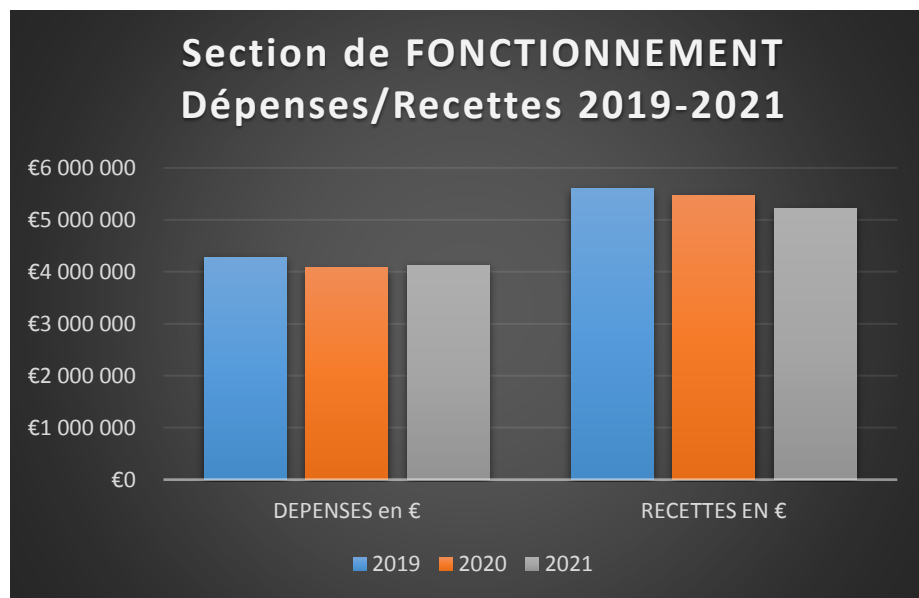
- de la compensation de la taxe d'habitation maintenu et ce malgré le faible taux de variations des bases fiscales de 0.2% et dont la hausse serait de 3 % en 2022.
- du maintien, voire de la hausse des dotations de péréquation au profit de la baisse DGF.
- tenant compte de l'embellie des droits de mutations, recettes toutefois à minorer en 2022.

##### ➤ En investissement :

- Dépenses d'équipement : les opérations programmées en 2018 – 2019 se sont achevées en 2019-2020.
- Les premiers programmes des nouveaux investissements 2021 ont vu leur réalisation (cathédrale, piste cyclable,...) et se sont accompagnés des études – diagnostics nécessaires à la réalisation des travaux inscrits au PPI programmés en 2022 – 2023 -2024.

Le niveau d'investissement est constant, sans recours à l'emprunt depuis 2020. La baisse dès 2022 des remboursements d'emprunts, et l'optimisation des soutiens financiers permettent de financer l'ensemble des projets à hauteur de 55 % voire 70 % pour les programmes d'investissement structurants (moyenne nationale 17 %). Il sera possiblement envisagé de recourir à l'emprunt.

	2019	2020	2021	Variation en% 2019/2021
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES en €	4 278 112 €	4 076 609 €	4 124 642 €	<b>-4.00%</b>
RECETTES EN €	5 594 690 €	5 469 073 €	5 212 279 €	<b>-7.00%</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES en €	3 322 177 €	2 740 812 €	2 125 678 €	<b>-36.00%</b>
RECETTES EN €	2 494 930 €	2 188 532 €	1 733 809 €	<b>-31.00%</b>
<b>Restes à réaliser</b>	-196 193 €	-34 339 €	-284 220 €	<b>+ 45%</b>





## 2) Analyse des résultats 2021

### Section de FONCTIONNEMENT

#### ❖ Les DEPENSES de fonctionnement :

- Les dépenses courantes de fonctionnement sont maîtrisées. Celles-ci pourraient être similaires à 2019, année de référence sans crise sanitaire.

Il est à noter les éléments suivants :

- ♦ Baisse des factures d'éclairage public (-40 000 €) avec la redistribution de compteurs et facturation arrêtée à la consommation réelle.
- ♦ Baisse des achats d'équipements COVID
- ♦ Ventilation des dépenses « entretien des bâtiments » sur l'investissement
- ♦ Maintien des travaux en TRD (110 000 €)
- ♦ Assurances + 100 % entre 2020-2021 (reconduction des marchés)
- ♦ Manifestations/fêtes : reprise timide des manifestations, peu représentatives d'une année « normale ».
- ♦ Une vigilance dans la maîtrise des coûts sur les comptes « maintenance », fournitures « petits équipements ».
- ♦ Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive maintien des attributions de subventions aux associations, pour une saison à demie teinte (en raison du Covid)

#### ➤ Charges de personnels :

- ♦ Prise en compte des nouvelles réglementations :
  - 10 % prime de précarité pour les contractuels
  - Prise en charge des indemnités ASSEDIC pour 1 agent IRCANTEC titulaire reconnu inapte
- ♦ Pour le personnel TITULAIRE :
  - Prise en compte du GVT (avancement d'échelon, grade)
- ♦ Pour le personnel CONTRACTUEL :
  - Essentiellement dû aux consignes sanitaires, notamment avec la mise en place des protocoles sanitaires aux écoles et la piscine qui se traduit par une augmentation de 11 % des contrats à durée déterminée.

- Autres charges courantes : conformes aux prévisions.

# ZOOM... A retenir

## Dépenses de FONCTIONNEMENT

Répartition des charges par service

Activités/équipements sportifs	12 %
Ecoles	29 %
Techniques (voirie –bâtiments)	30 %
Culture-patrimoine	7 %
Administration (service population – Police municipale – urbanisme)	22 %

Chapitre charges courantes :  
29 % Charges générales

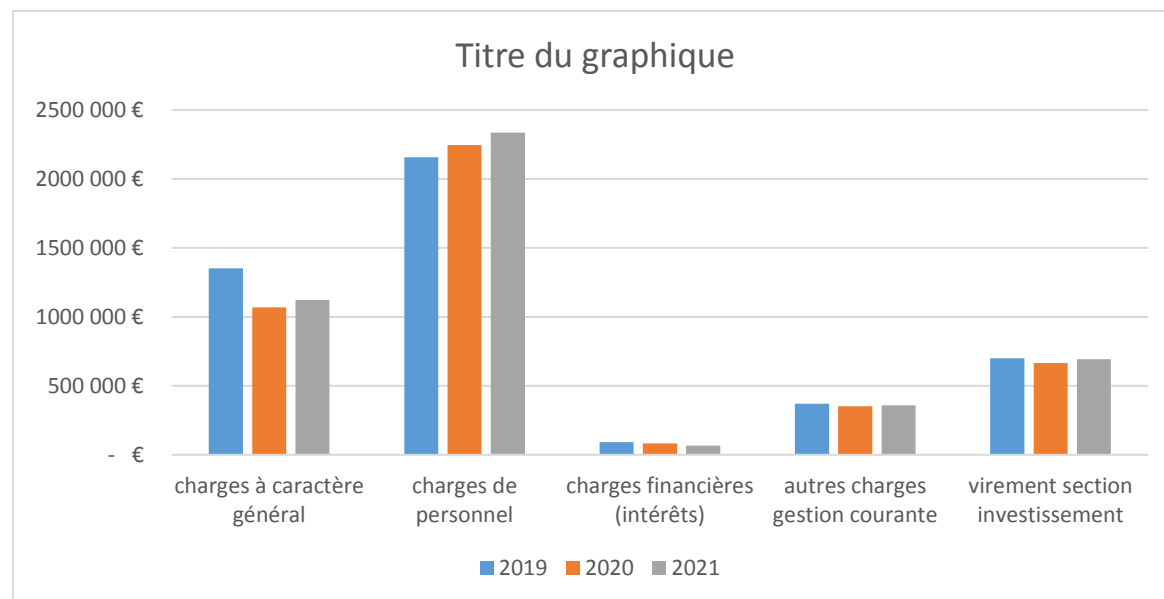
Impôts	2%
Fêtes - communication	8 %
Entretien flotte – matériel non roulant	6 %
Ecoles ( <i>hors fluides &amp; assurances</i> )	13%
Bâtiments	16 %
Fluides	20 %
Missions - honoraires	6 %
Voirie	3 %

Chapitre charges Personnel :  
56 % de la dépense générale

Part rémunération principale (titulaires)	54 %
Part rémunération non- titulaires	13%

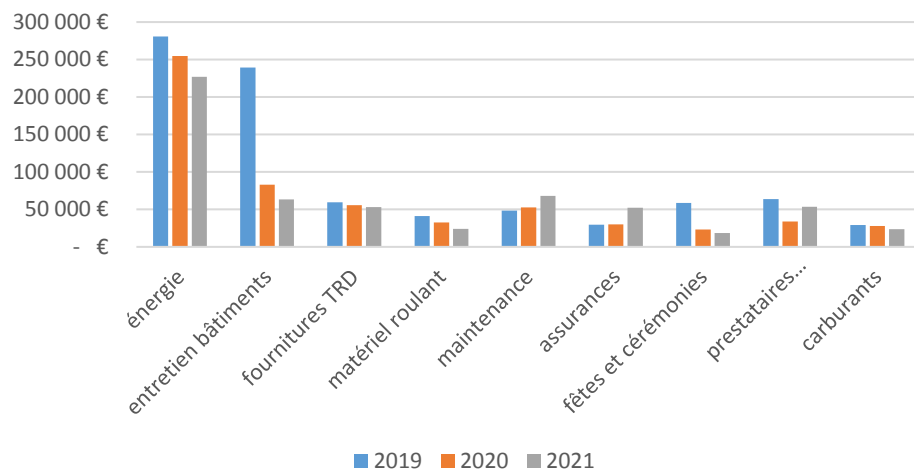
## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

				VARIATIONS	
	2019	2020	2021	2019/2021	2020/2021
charges à caractère général	1 352 824 €	1 068 016 €	1 122 112 €	<b>-17.05%</b>	5.07%
charges de personnel	2 157 593 €	2 245 047 €	2 336 452 €	8.29%	4.07%
charges financières (intérêts)	91 184 €	82 012 €	67 125 €	<b>-26.39%</b>	-18.15%
autres charges gestion courante	369 834 €	352 745 €	358 686 €	<b>-3.01%</b>	1.68%
virement section investissement	700 328 €	664 486 €	691 900 €	-1.20%	4.13%



*Sur les trois années, une baisse confirmée des charges générales (hors contexte Covid) alors que la masse salariale évolue à la hausse tenant compte des évolutions structurelles et conjoncturelles.*

## FOCUS DEPENSES FONCTIONNEMENT



### Les postes en BAISSÉ :

- ✚ les fluides : facturation à la consommation et non plus estimée
- ✚ entretien des bâtiments : efforts plus importants en dépenses de maintenance impactant favorablement l'entretien.
- ✚ Fournitures TRD : intégralité des chantiers réalisés avec optimisation des achats de matériaux
- ✚ matériel roulant : résultat du remplacement progressif de la flotte
- ✚ fêtes- cérémonies : annulation des principales fêtes
- ✚ carburants : en corrélation avec le renouvellement de la flotte

### Les postes en HAUSSE :

- ✚ maintenance des bâtiments, entretien toitures
- ✚ assurance : nouveau marché
- ✚ manifestations : reprises des animations

				VARIATIONS	
	2019	2020	2021	2019/2021	2020/2021
énergie	280 828 €	254 610 €	227 061 €	-19.15%	-10.82%
entretien bâtiments	239 402 €	82 899 €	63 502 €	-73.47%	-23.40%
fournitures TRD	59 383 €	55 661 €	52 965 €	-10.81%	-4.84%
matériel roulant	40 887 €	32 700 €	23 969 €	-41.38%	-26.70%
maintenance	48 300 €	52 758 €	67 920 €	40.62%	<b>28.74%</b>
assurances	29 436 €	29 893 €	52 256 €	77.52%	<b>74.81%</b>
fêtes et cérémonies	58 672 €	23 134 €	18 369 €	-68.69%	-20.60%
prestataires manifs/polyèdre	63 845 €	33 771 €	53 340 €	-16.45%	<b>57.94%</b>
carburants	29 027 €	27 705 €	23 456 €	-19.19%	-15.34%

## ➤ Charges de personnel :

Les charges de personnel représentent 56 % de la dépense générale (52 % strate nationale), maîtrisée sur la période 2018 – 2020, en hausse de 4,17 % en 2021, dues aux augmentations statutaires, règlementaires fixes et obligatoires (augmentation mécanique du GVT).

La crise sanitaire a eu un impact non négligeable, notamment par le déploiement d'un personnel supplémentaire sur les écoles et la piscine.

## *Quelques brèves :*

- ❖ *Le principe de parité est atteint (51 % femmes 49 % hommes)*
  - ❖ *la moyenne d'âge est de 47 ans (contre 44 sur le Plan National et 47 en Gironde),*
  - ❖ *25 % de l'effectif ont une ancienneté supérieure à 15 ans,*
- Le nombre d'ETP en légère hausse en 2021 pour tenir compte de la régularisation d'agents auparavant à TNC, d'agents contractuels ou contrats aidés, remplacements et protocole covid.*
- ❖ *le nombre d'agents titulaires en 2021 en légère baisse suite au non remplacement systématique des départs en retraite, et à l'externalisation de prestations d'entretien (ESAT, chantier d'insertion, solidaire, ...)*

### **Recrutements en 2021 :**

Suite départ retraite :

- 1 agent administratif – service de l'urbanisme
- 1 agent technique – services techniques

En complément :

- ½ poste agent comptable
- ½ poste aux équipements sportifs
- 1 poste TC à la coordination des écoles
- 1 chargé de mission PVD
- Saisonniers pour la piscine
- Contractuels remplacement écoles et CTM

## TABLEAU DES EMPLOIS 2020-2021 – Projection 2022

GRADES PAR FILIERES	2020			GRADES PAR FILIERES	2021			GRADES PAR FILIERES	Prévisions 2022		
	Nbre	Catégorie	ETP		Nbre	Catégorie	ETP		Nbre	Catégorie	ETP
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
DGS	1	A	1.00	DGS	1	A	1.00	DGS	1	A	1.00
Attaché Principal	1	A	1.00	Attaché Principal	2	A	2.00	Attaché Principal	2	A	2.00
Attaché	1	A	1.00	Attaché	1	A	1.00	attaché	0	A	0.00
Rédacteur principal 1ère classe	1	B	1.00	Rédacteur principal 1ère classe	1	B	1.00	Rédacteur principal 1ère classe	1	B	1.00
Adjoint administratif principal 1ère classe	4	C	3.50	Adjoint administratif principal 1ère classe	3	C	2.50	Adjoint administratif principal 1ère classe	3	C	2.57
Adjoint administratif principal 2ème classe	2	C	2.00	Adjoint administratif principal 2ème classe	2	C	2.00	Adjoint administratif principal 2ème classe	2	C	2.00
Adjoint administratif	2	C	2.00	Adjoint administratif	3	C	3.00	Adjoint administratif	3	C	3.00
<b>Sous-total.....</b>	<b>12</b>		<b>11.50</b>	<b>Sous-total.....</b>	<b>13</b>		<b>12.50</b>	<b>Sous-total.....</b>	<b>12</b>		<b>11.57</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Ingénieur principal	1	A	1.00	Ingénieur principal	1	A	1.00	Ingénieur principal	1	A	1.00
agent de maîtrise	8	C	8.00	agent de maîtrise principal	9	C	9.00	agent de maîtrise principal	9	C	9.00
agent de maîtrise				agent de maîtrise	0	C	0.00	agent de maîtrise			
adjoint technique principal 1ère classe	4	C	3.80	adjoint technique principal 1ère classe	7	C	6.91	adjoint technique principal 1ère classe	7	C	6.91
adjoint technique principal 2ème classe	11	C	9.87	adjoint technique principal 2ème classe	11	C	10.33	adjoint technique principal 2ème classe	11	C	10.45
adjoint technique	2	C	5.49	adjoint technique	3	C	3.00	adjoint technique	3	C	3.00
<b>Sous-total.....</b>	<b>27</b>		<b>28.96</b>	<b>Sous-total.....</b>	<b>31</b>		<b>30.24</b>	<b>Sous-total.....</b>	<b>31</b>		<b>30.36</b>
<b>FILIERE SPORTIVE</b>				<b>FILIERE SPORTIVE</b>				<b>FILIERE SPORTIVE</b>			
éducateur APS principal 1ère classe	1	B	1.00	éducateur APS principal 1ère classe	1	B	1.00	éducateur APS principal 1ère classe	1	B	1.00
adjoint animation principal 2ème classe	1	C	1.00	adjoint animation principal 2ème classe	1	C	1.00	adjoint animation principal 2ème classe	1	C	1.00
<b>Sous-total.....</b>	<b>2</b>		<b>2.00</b>	<b>Sous-total.....</b>	<b>2</b>		<b>2.00</b>	<b>Sous-total.....</b>	<b>2</b>		<b>2.00</b>
<b>FILIERE POLICE</b>				<b>FILIERE POLICE</b>				<b>FILIERE POLICE</b>			
brigadier chef principal	2	C	2.00	brigadier chef principal	2	C	2.00	brigadier chef principal	2	C	2.00
<b>Sous-total.....</b>	<b>2</b>		<b>2.00</b>	<b>Sous-total.....</b>	<b>2</b>		<b>2.00</b>	<b>Sous-total.....</b>	<b>2</b>		<b>2.00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE-ANIMATION</b>				<b>FILIERE CULTURELLE</b>				<b>FILIERE CULTURELLE</b>			
bibliothécaire territorial	1	A	1.00	bibliothécaire territorial	0	A	0.00	bibliothécaire territorial	1	A	1.00
adjoint du patrimoine 2ème classe	1	C	1.00	Assistant de conserv. du patrimoine Pr.2°c	1	B	1.00	Assistant de conserv. du Patrimoine Pr. 2° cl	0	C	0.00
<b>Sous-total.....</b>	<b>2</b>		<b>2.00</b>	adjoint du patrimoine princ. 2e classe	2	C	2.00	adjoint du patrimoine princ. 2e classe	2	C	2.00
				adjoint du patrimoine	2	C	2.00	Adjoint du patrimoine	2	C	2.00
<b>Sous-total.....</b>	<b>6</b>		<b>3.18</b>	<b>Sous-total.....</b>	<b>5</b>		<b>5.00</b>	<b>Sous-total.....</b>	<b>6</b>		<b>6.00</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>				<b>FILIERE ANIMATION</b>				<b>FILIERE ANIMATION</b>			
adjoint animation principal 2ème classe	4	C	2.24	adjoint d'animation principal 1° classe	1	C	1.00	adjoint animation principal 1ère classe	1	C	1.00
adjoint animation	2	C	0.94	adjoint d'animation principal 2° classe	1	C	1.00	adjoint d'animation principal 2° classe	1	C	1.00
				adjoint animation	4	C	1.97	adjoint animation	3	C	1.35
<b>Sous-total.....</b>	<b>6</b>		<b>3.18</b>	<b>Sous-total.....</b>	<b>6</b>		<b>3.97</b>	<b>Sous-total.....</b>	<b>5</b>		<b>3.35</b>
<b>FILIERE SOCIALE</b>				<b>FILIERE SOCIALE</b>				<b>FILIERE SOCIALE</b>			
ATSEM principal 1ère classe	8	C	5.55	ATSEM principal 1ère classe	5	C	3.66	ATSEM principal 1ère classe	4	C	2.66
<b>Sous-total.....</b>	<b>6</b>		<b>5.55</b>	<b>Sous-total.....</b>	<b>5</b>		<b>3.66</b>	<b>Sous-total.....</b>	<b>4</b>		<b>2.66</b>
Nombre agents collectivités.....	62			Nombre agents collectivités.....	64			Nombre agents collectivités.....	62		
Répartition par catégorie.....		5A-2B-55C		Répartition par catégorie.....		5A-3B-56C		Répartition par catégorie.....		5A-3B-54C	
Nombre ETP.....			53.19	Nombre ETP.....			59.37	Nombre ETP.....			57.94

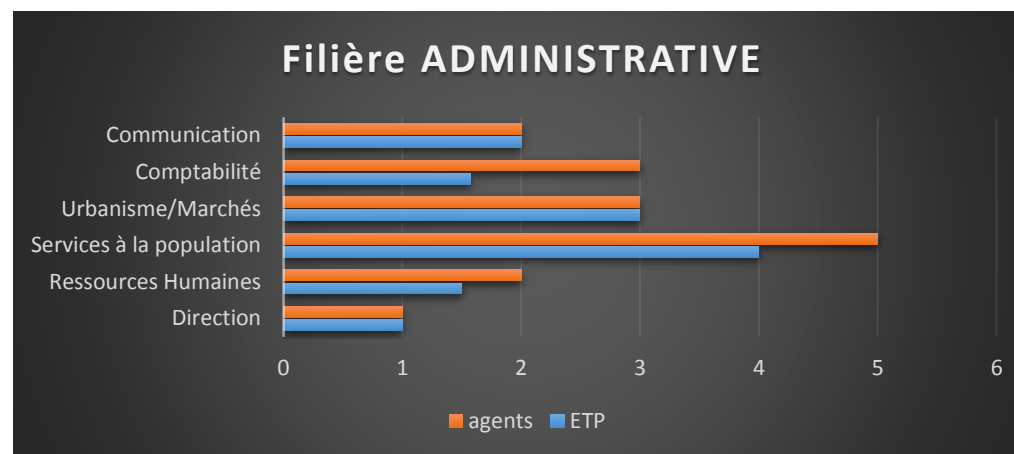
Attaché principal (chargé PVD) 1

Attaché principal (chargé PVD) 1  
 Départ retraite 01/10/22

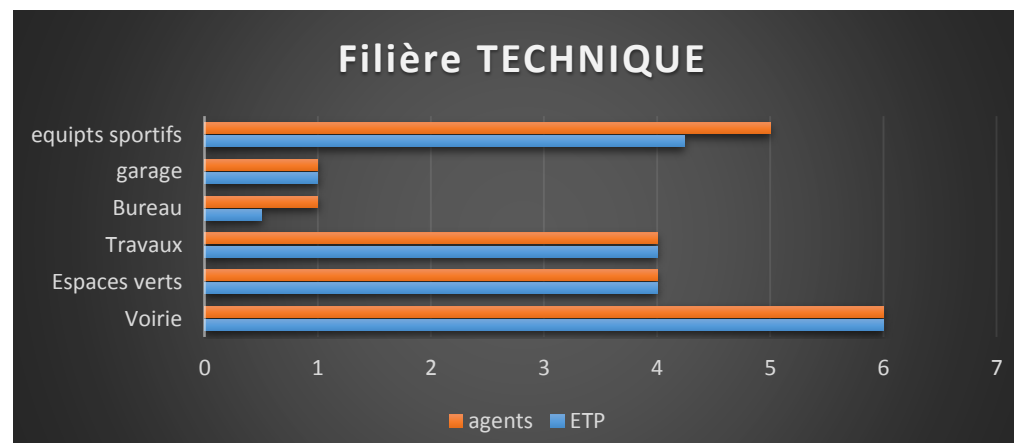


➤ **Etat du personnel par filière – 2021**

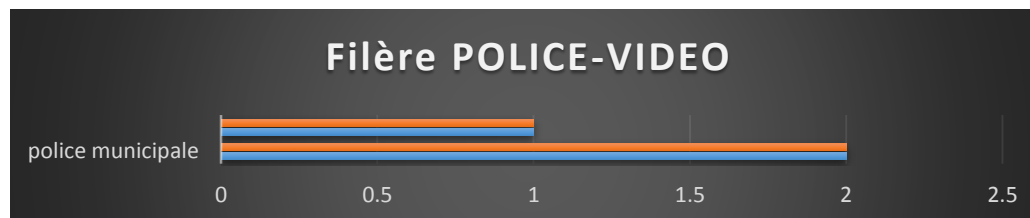
SEVICES ADMINISTRATIFS	ETP	agents
<b>Direction</b>	1	1
<b>Ressources Humaines</b>	1.5	2
<b>Services à la population</b>	4	5
<b>Urbanisme/Marchés</b>	3	3
<b>Comptabilité</b>	1.57	3
<b>Communication</b>	2	2
<b>Sous-total.....</b>	<b>13.07</b>	<b>16</b>



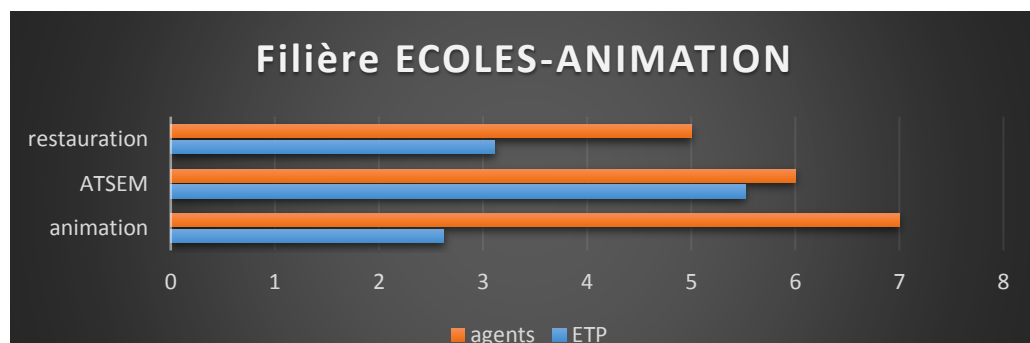
SERVICES TECHNIQUES	ETP	agents
<b>Voirie</b>	6	6
<b>Espaces verts</b>	4	4
<b>Travaux</b>	4	4
<b>Bureau</b>	0.5	1
<b>garage</b>	1	1
<b>equipts sportifs</b>	4.24	5
<b>Sous-total.....</b>	<b>19.74</b>	<b>21</b>



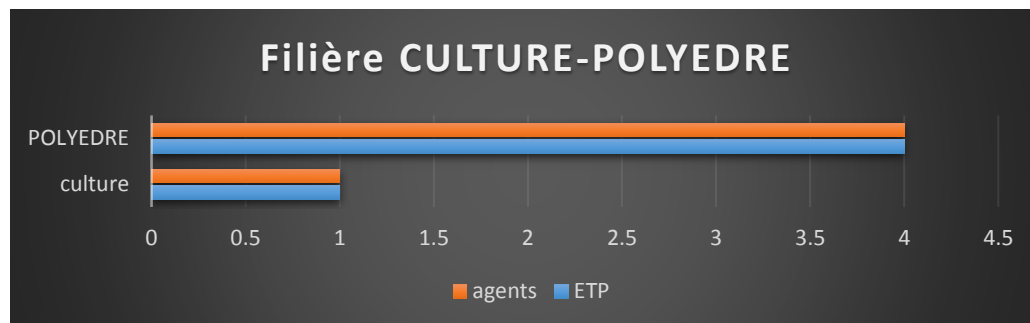
POLICE-SECURITE	ETP	agents
police municipale	2	2
Video	1	1
<b>Sous-total.....</b>	<b>3</b>	<b>3</b>



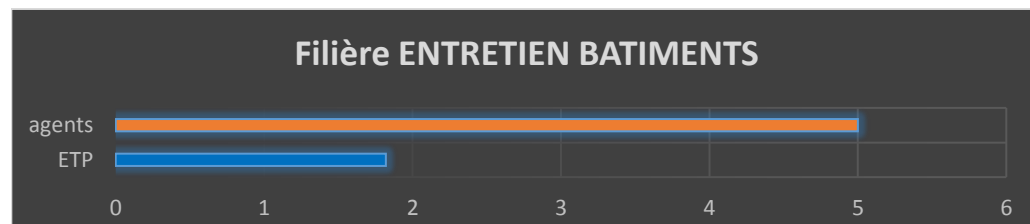
ECOLES-ANIMATION	ETP	agents
animation	2.62	7
ATSEM	5.52	6
restauration	3.11	5
entretien-écoles	2.77	7
<b>Sous-total.....</b>	<b>14.02</b>	<b>25</b>



CULTURE-POLYEDRE	ETP	agents
culture	1	1
POLYEDRE	4	4
<b>Sous-total.....</b>	<b>5</b>	<b>5</b>



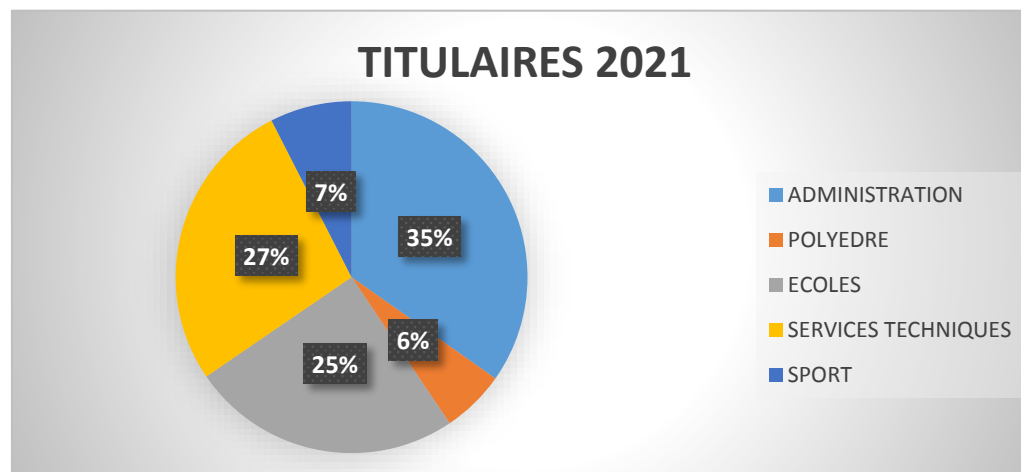
ENTRETIEN BATIMENTS	ETP	agents
entretien	1.82	5
<b>Sous-total.....</b>	<b>1.82</b>	<b>5</b>





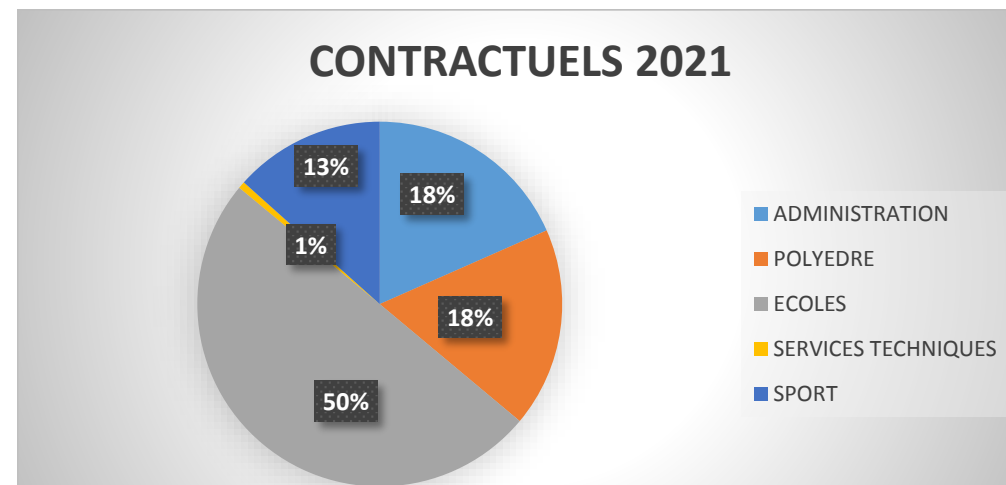
- ❖ Conformément au décret du 24 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de publication de transmission du ROB, les éléments de salaires sont les suivants :

<b>TITULAIRES.....2 133 857€</b>	
<b>SERVICES</b>	<b>Montants</b>
ADMINISTRATION	741 946 €
POLYEDRE	124 229 €
ECOLES	530 423 €
SERVICES TECHNIQUES	576 875 €
SPORT	160 384 €

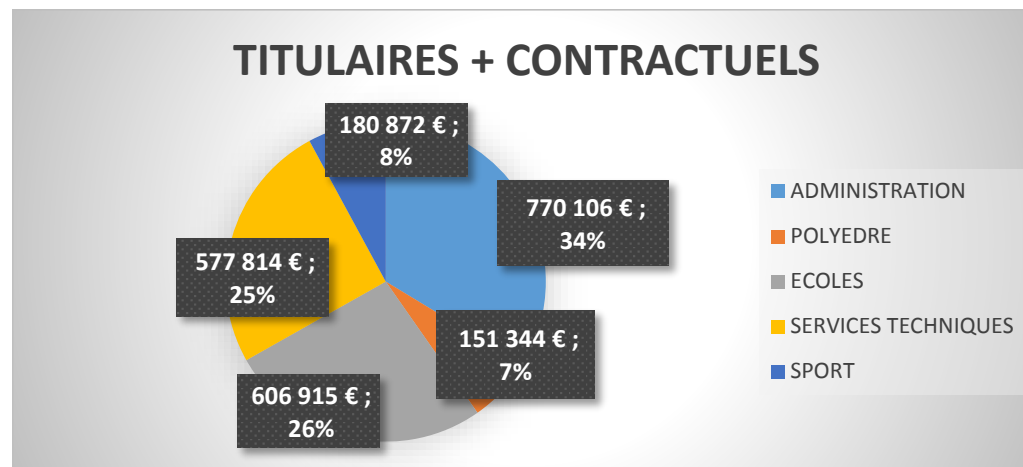


*Sont comptabilisés les agents en CLM*

<b>CONTRACTUELS.....153 194€</b>	
<b>SERVICES</b>	<b>Montants</b>
ADMINISTRATION	28 160 €
POLYEDRE	27 115 €
ECOLES	76 492 €
SERVICES TECHNIQUES	939 €
SPORT	20 488 €

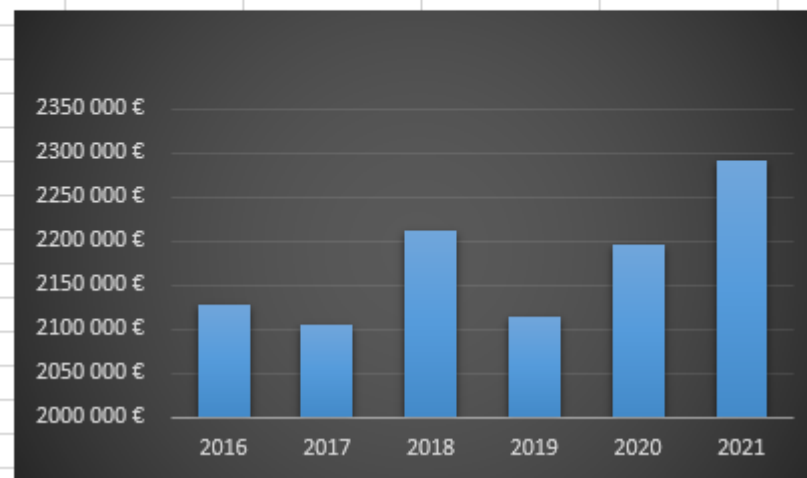


<b>TITULAIRES + CONTRACTUELS 2 287 051€</b>	
SERVICES	Montants
ADMINISTRATION	770 106 €
POLYEDRE	151 344 €
ECOLES	606 915 €
SERVICES TECHNIQUES	577 814 €
SPORT	180 872 €



### MASSE SALARIALE 2016-2021

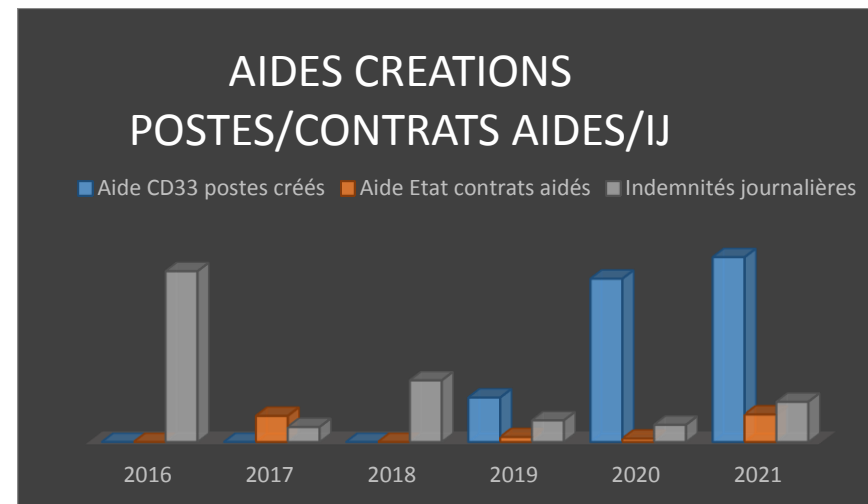
REMUNERATION DES AGENTS					
2016	2017	2018	2019	2020	2021
2 127 995 €	2 103 704 €	2 211 150 €	2 113 625 €	2 196 373 €	2 290 653 €



**Variation 2020/2021 : + 4,2 %**  
**Variation 2016/2021 : + 7,6 %**

	AIDES - REMBOURSEMENTS					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Aide CD33 postes créés	- €	- €	- €	14 400.00 €	52 960.00 €	59 967.00 €
Aide Etat contrats aidés	- €	8 455.83 €	- €	1 598.62 €	1 095.54 €	8 920.12 €
Indemnités journalières	55 390.50 €	4 860.64 €	19 959.75 €	6 996.16 €	5 558.46 €	13 012.67 €
<b>TOTAL....</b>	<b>55 390.50 €</b>	<b>13 316.47 €</b>	<b>19 959.75 €</b>	<b>22 994.78 €</b>	<b>59 614.00 €</b>	<b>81 899.79 €</b>

**Soit 3.5 %  
de la  
masse  
salariale**



L'effort de gestion se poursuit sur la masse salariale par :

- ♦ Le remplacement non systématique des départs à la retraite,
- ♦ Le recours aux emplois aidés en perspective des recrutements,
- ♦ Réorganiser les services pour plus de polyvalence,
- ♦ Alignement du temps de travail annualisé (écoles, police municipale,...)
- ♦ Mutualisation ou externalisation de service (informatique, entretien,...)
- ♦ Amélioration de la formation
- ♦ Appui aux pratiques professionnelles

En 2022, la masse salariale devrait subir une hausse contenue de 4 %.

➤ **Temps de travail :**

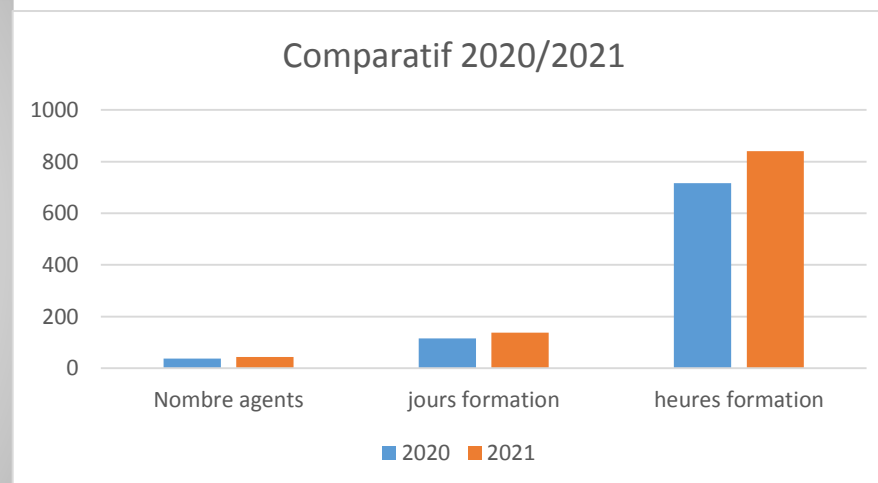
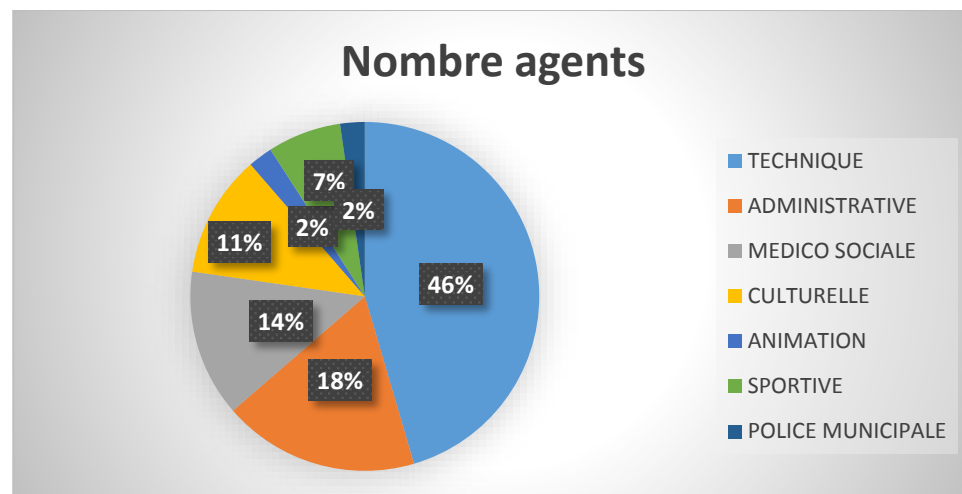
89 % des agents communaux titulaires sont à temps complet (70 % en Gironde) et 11 % des contractuels à TNC.

➤ **La formation 2021 :**

44 agents ont suivi une formation répartie sur 137 jours de formation, soit 24 % d'heures de formation pour les agents techniques (écoles et CTIM) 32 % d'heures de formation des agents pour les agents du polyèdre (Formations par Biblio-Gironde très spécifiques pour les bibliothèques) et 21 % des administratifs représentant pour la totalité des agents, 2,1 jours de formation/an/agent.

A noter que certaines formations du CNFPT ont été annulées à cause du Covid-19. En contrepartie, il a été mis en place pour les agents en relation avec les enfants (ATSEMS et agents Pause méridienne), une intervention par une psychologue spécialisée dans « l'analyse des pratiques professionnelles » intervenant 2h tous les deux mois dans chaque école.

FILIERE	Nombre agents	jours formation	heures formation	COUT
TECHNIQUE	20	34.5	172	1520 €
ADMINISTRATIVE	8	30	176	200 €
MEDICO SOCIALE	6	10.5	12	1 980 €
CULTURELLE	5	47	265	
ANIMATION	1	5	31	200 €
SPORTIVE	3	11	71	490 €
POLICE MUNICIPALE	1	6	38	625 €
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>144</b>	<b>765</b>	<b>5 015 €</b>



➤ **La promotion 2021** : On note 12 avancements de grade et 18 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon.

➤ **L'absentéisme**

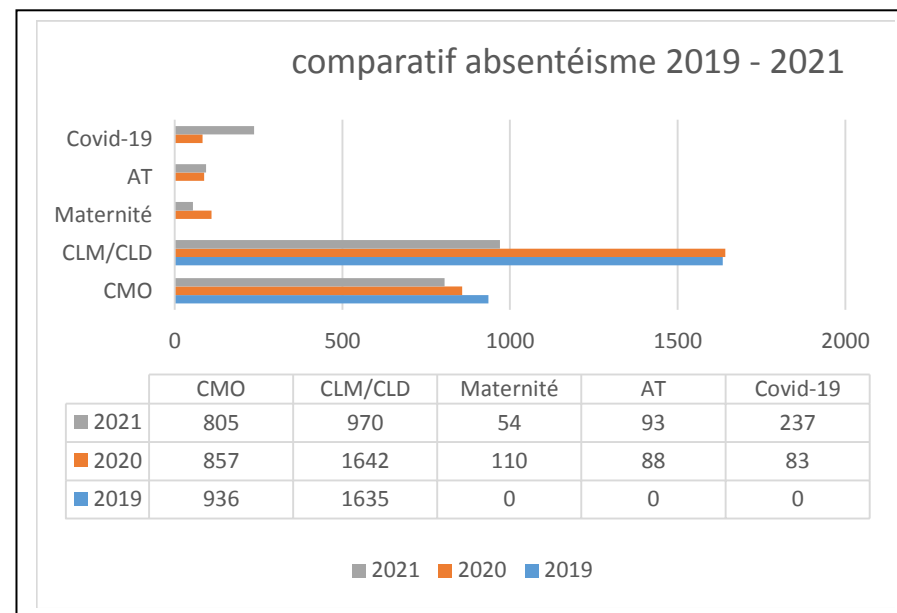
Type absentéisme	2019	2020	2021
Maternité	1,96 %	4,21 %	2.62 %
Maladie ordinaire / AT	27,11 %	37,06 %	40 %
CLM/CLD	61,8 %	62,9 %	48.20 %
Covid-19			11.78 %

*En moyenne : 33,12 J/agent d'absentéisme en 2019 - 15,5 en 2020 et 16.28 en 2021, contre 24 jours pour le Département, et 25,8 jours pour l'échelon national.*

*L'impact des arrêts pour longue maladie ou longue durée (arrêts supérieurs à 3 ans) représente 37,11 j./agent/an en 2019 - 26,48 j./agent/an en 2020 et 15,15j./agent/an en 2021 pouvant traduire partiellement l'augmentation de la masse salariale au titre des remplacements.*

**A NOTER l'impact COVID représentant 11,78 % des arrêts maladie.**

2021	agents	jours CMO		CLM/CLD
CENTRE TECHNIQUE	5	436	1	365
ECOLES	6	292	1	240
ADMINISTRATION	1	5		
MEDIATHEQUE	1	18		
ASSAINISSEMENT			1	365
MATERNITE	1	54		
COVID-19	15	237		
<b>Sous-total</b>		<b>1042</b>		<b>970</b>
<b>TOTAL</b>				<b>2012</b>



Les emplois les plus exposés en terme de pénibilité sont particulièrement impactés (école – technique).

*NB : les CMO, CLM et CLD ne sont pas couverts par la garantie assurance statutaire. Pour compenser ces dépenses, la collectivité provisionne au chap. 022 – dépenses imprévues. L'absentéisme concerne pour partie les agents âgés de + de 50 ans.*

*En 2020 : 2 agents en CLM ont été radiés pour mise en retraite invalidité 1 par licenciement pour inaptitude physique.*

*En 2021 : 1 agent TNC a été licencié pour inaptitude physique et 1 agent TC mis en retraite pour invalidité.*

**En 2022 : 1 agent mis en retraite p/invalidité (mars) et 1 agent à TC part à la retraite au 01/10.**

**AUCUN AGENT EN CLM ou CLD mais 3 agents à TPT.**

### ➤ Rémunérations – cotisations

La durée effective de travail est de 36 h hebdomadaires. Les charges de personnel représentent **56 %** de la dépense totale. Elles ont été contenues tout en tenant compte des avancements d'échelon, de grade, GVT, de la refonte des grilles indiciaires, le recours aux agents contractuels pour pallier les absences (congrés, arrêt maladie et autorisation spéciale d'absence (ASA suite au Covid)).

Les remplacements ont été assurés par 27 agents en 2021 (soit 5 ETP) :

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Nombre agents</b>	14	28	19	34	27
<b>Nombre d'heures</b>	5910	6631	5335	6848	8221
<b>ETP</b>	3,6	4,12	3,31	4,26	5,11

Soit une hausse équivalente à 1 ETP supplémentaire entre 2020/2021

*Le recours aux contractuels pallie l'absence d'agents titulaires en congé maladie (CMO, CLM, CLD) ainsi que pour les écoles particulièrement impactées par la nécessité de renforcer les protocoles sanitaires.*

### REPARTITION PAR SERVICE DES AGENTS CONTRACTUELS

Répartition par service	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Administration</b>	9 %	0 %	0 %	28 %	7 %
<b>Ecoles</b>	60 %	60 %	46 %	46 %	74 %
<b>Piscine</b>	0 %	11 %	20 %	10 %	11 %
<b>CTM</b>	17 %	19 %	17 %	0 %	4 %
<b>Divers (polyèdre)</b>	14 %	10 %	17 %	16 %	4 %

### ➤ Les subventions et autres charges :

La crise sanitaire a stoppé la vie associative et plusieurs évènements n'ont pas pu se réaliser. La totalité des subventions a été versée à l'identique des subventions versées en 2019, à l'exception des subventions dites « exceptionnelles », la subvention d'équilibre attribuée partiellement au CCAS et au comité des fêtes.

Les charges financières baissent régulièrement.

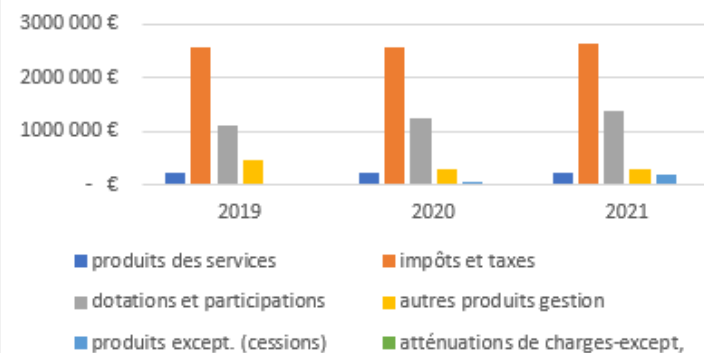
## ❖ Les RECETTES de fonctionnement :

De façon générale, les recettes varient selon leur nature et les dispositions prévues par

- ♦ la loi des Finances,
- ♦ l'évolution des tarifications des produits communaux,
- ♦ l'optimisation et recherche de nouvelles recettes,
- ♦ dans un contexte de réforme fiscale illustrée par la suppression progressive de la taxe d'habitation.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	VARIATIONS				
	2019	2020	2021	2019/2021	2020/2021
produits des services	235 169 €	237 230 €	235 485 €	0.13%	-0.74%
impôts et taxes	2 588 113 €	2 570 527 €	2 635 490 €	1.83%	2.53%
dotations et participations	1 097 907 €	1 234 197 €	1 379 485 €	25.65%	11.77%
autres produits gestion	453 673 €	303 739 €	277 487 €	-38.84%	-8.64%
produits except. (cessions)	27 354 €	56 977 €	187 587 €	585.78%	229.23%
atténuations de charges-except,	8 812 €	6 654 €	19 017 €	115.81%	185.80%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



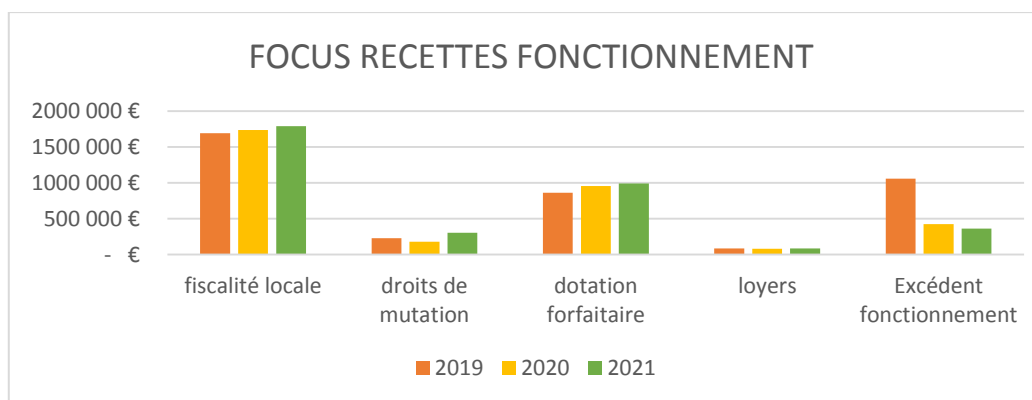
### Une hausse modérée due :

- à la variation des bases fiscales
- la nette augmentation des droits de mutation
- à la vente de biens mais globalement des recettes qui restent aléatoires et exceptionnelles

*Une diminution des recettes des produits communaux et de gestion due principalement aux effets Covid*

## ZOOM SUR LES PRINCIPALES RECETTES

				VARIATIONS	
	2019	2020	2021	2019/2021	2020/2021
<b>fiscalité locale</b>	1 693 209 €	1 735 807 €	1 787 276 €	5.56%	2.97%
<b>droits de mutation</b>	227 776 €	181 334 €	303 390 €	33.20%	<b>67.31%</b>
<b>dotation forfaitaire</b>	861 343 €	955 946 €	991 299 €	15.09%	3.70%
<b>loyers</b>	87 277 €	80 109 €	86 813 €	-0.53%	8.37%
<b>Excédent fonctionnement</b>	1 057 133 €	423 276 €	362 053 €	-65.75%	-14.46%



### ➤ La fiscalité :

- Les recettes fiscales constituent pour 56 % la recette principale.
- Les compensations des exonérations sont stables mais ne dépendent que des décisions successives de l'Etat. L'année 2021 voit la taxe « droits de mutation » augmentée de 67 % par rapport à 2020.

### ➤ Les dotations – subventions

Une augmentation du chapitre comptable due à l'inscription de la compensation de la suppression de la taxe d'habitation habituellement inscrite au chapitre « impôts ».

A l'exclusion de cette ventilation nouvelle, les dotations sont maintenues avec baisse de la DGF compensées par les dotations de péréquation.



### ➤ Les autres recettes

2021 retrouve son taux de recettes d'avant la crise, en plus des cessions. Malgré le contexte, la commune a pu compter sur des recettes dont certaines restent dynamiques :

- La fiscalité indirecte au titre des droits de mutation : + 67 %, preuve répétée de l'attractivité du territoire.
- La taxe d'électricité et de gaz : BAZAS ENERGIES a assuré le versement des excédents comme inscrit en prévision. Les derniers chiffres des comptes de résultats de BAZAS ENERGIES ne permettent pas d'envisager à l'identique le versement des excédents, compte tenu des cours du marché gaz et d'électricité et du programme d'investissement portant sur l'installation des compteurs communicants.
- Les autres recettes : stabilité  
Les produits exceptionnels sont par définition ponctuels s'agissant principalement de vente.
- Les travaux en régie (TRD) permettent de valoriser une part de la main d'œuvre assurée par les agents communaux ; il s'agit d'opérations dites d'ordre et non réelles.
- Les participations financières du Département, Etat, permettent de soutenir l'emploi d'un coordonnateur sportif, d'un animateur numérique, du chargé de mission PVD, d'un apprenti (4% de la part salariale).
- Les cessions 2020-2021 demeurent des recettes importantes mais exceptionnelles.

***Pour l'ensemble des recettes de l'exercice 2021, on se rapproche des niveaux de réalisations 2019, malgré les exonérations de loyers commerciaux, une baisse de la fréquentation piscine (due au pass sanitaire), droits de places du marché.***

## La SECTION D'INVESTISSEMENT

### ❖ Les DEPENSES d'INVESTISSEMENT

En 2021, les dépenses d'investissement ont porté sur :

- La tranche 4 de la cathédrale
- La piste cyclable Léo Drouyn
- Acquisition équipements : Manitou, équipements divers service sports
- Divers travaux importants en TRD.

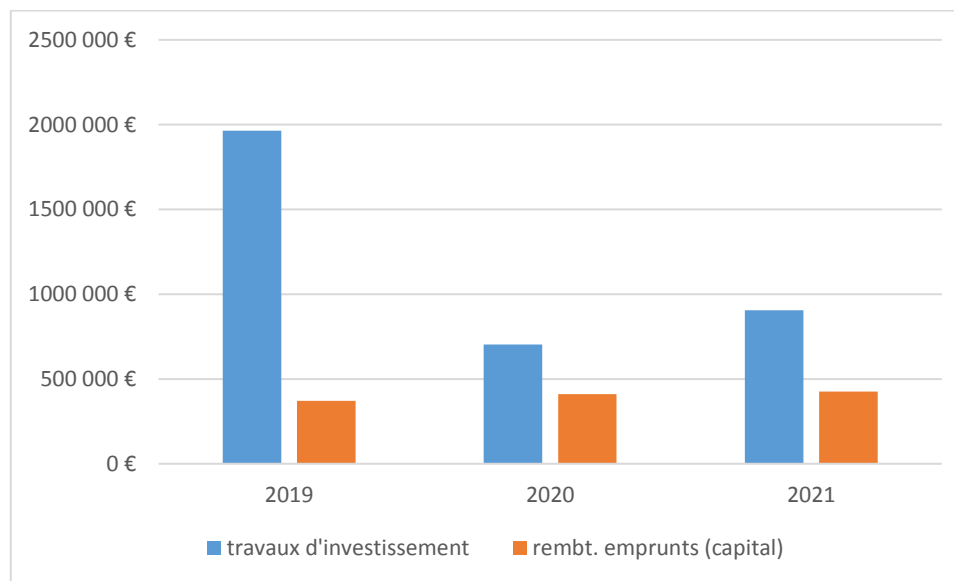
Pour un taux de réalisation des dépenses d'investissement de 55 %, voire 70% en considérant les chantiers débutés en 2021 se terminant en 2022, comme :

- Main-courante stade de Castagnolles
- Chapelle Columbarium
- Menuiseries-huisseries école élémentaire
- Voie nouvelle RPA
- Eclairage Pérette

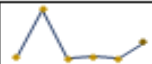
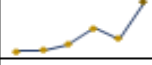


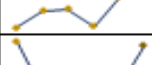

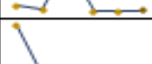


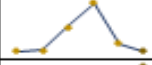
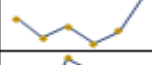


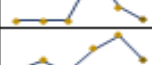
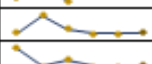
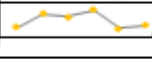


Le chapitre « emprunt » est exceptionnellement majoré par le remboursement du prêt « relais FCTVA » d'un montant total de 380 000 €, remboursé en 2020 et 2021 permis par la récupération de TVA sur les programmes structurants de 2018-2019 (polyèdre/piscine). En 2022, les prêts tombés (95 000 €) permettent de dégager et d'envisager le recours à l'emprunt si nécessaire.

**Le démarrage des premières opérations d'investissements**

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT			VARIATIONS	
	2019	2020	2021	2019/2020	2020/2021
travaux d'investissement	1 964 586 €	703 722 €	905 444 €	-53.91%	<b>28.67%</b>
rembt. emprunts (capital)	370 330 €	411 543 €	425 323 €	14.85%	3.35%



## INVESTISSEMENT - ÉVOLUTION DES DÉPENSES 2018-2021

Dépense	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total	Évolutio
Acquisitions foncières	3 121 €	65 000 €	- €	3 000 €	- €	22 000 €	93 121 €	
Matériel/Outillage	43 535 €	47 193 €	75 002 €	147 236 €	101 295 €	267 812 €	682 073 €	
Vidéo-protection	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Plantations	- €	25 817 €	- €	- €	- €	- €	25 817 €	
Bâtiments communaux	36 597 €	64 224 €	66 297 €	38 476 €	86 366 €	118 542 €	410 501 €	
Cathédrale	306 341 €	6 873 €	3 122 €	- €	30 000 €	272 899 €	619 236 €	
Remparts	27 920 €	11 227 €	239 773 €	2 676 €	- €	- €	281 597 €	
Hall Polyvalent	11 126 €	- €	- €	- €	- €	- €	11 126 €	
WC Publics	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Colombarium	- €	- €	12 600 €	- €	- €	- €	12 600 €	
POLYEDRE	39 826 €	61 292 €	610 080 €	1 213 194 €	223 950 €	11 852 €	2 160 194 €	
Voirie	89 841 €	24 081 €	62 945 €	3 022 €	45 136 €	172 632 €	397 656 €	
Eclairage Public	1 188 €	- €	26 064 €	18 177 €	4 050 €	12 360 €	61 839 €	
RD entrée Nord	27 479 €	- €	- €	- €	- €	- €	27 479 €	
Parking Collège	- €	- €	4 800 €	470 086 €	126 717 €	- €	601 603 €	
Equipements Sportifs	7 440 €	28 662 €	1 655 €	53 034 €	83 486 €	27 347 €	201 624 €	
Piscine	136 697 €	1 424 361 €	387 350 €	14 470 €	2 723 €	- €	1 965 601 €	
Accessibilité	64 122 €	- €	22 746 €	1 218 €	- €	- €	88 086 €	
<b>Total</b>	<b>792 111 €</b>	<b>1 693 732 €</b>	<b>1 512 434 €</b>	<b>1 964 588 €</b>	<b>703 723 €</b>	<b>905 444 €</b>	<b>7 572 032 €</b>	

## ❖ les RECETTES d'INVESTISSEMENT 2021

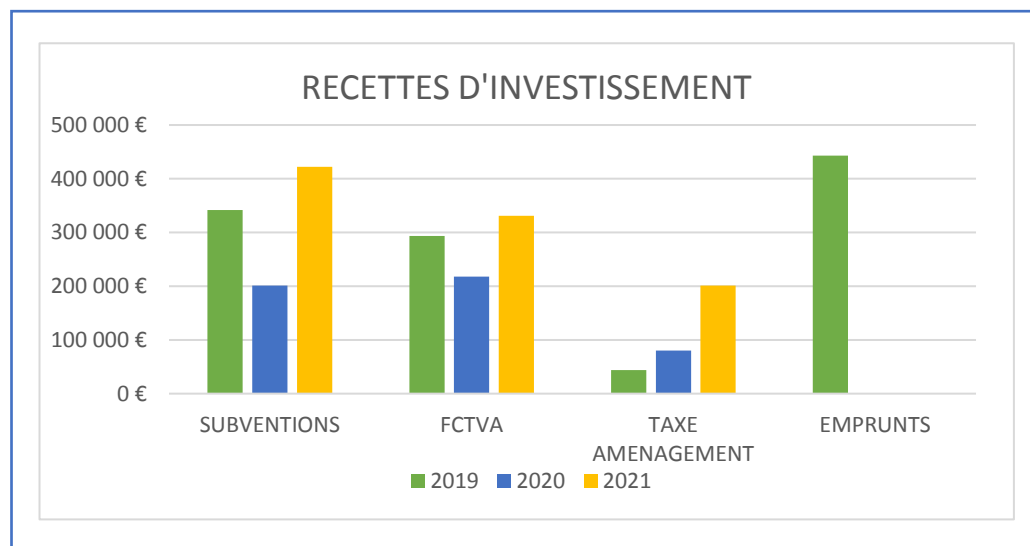
Ces recettes sont constituées par :

- les soldes de subvention Polyèdre, parking Ausone
- les acomptes de subventions sur Cathédrale – Huisseries école
- un FCTVA conséquent : résultat des travaux notamment du 2019
- Une progression de la taxe d'aménagement due aux aménagements Les hauts de Cossio, Eneal et let it Be.

(Nb : la taxe d'aménagement se verra reformée en 2023 puisque celle-ci sera encaissée en fin de chantier et non plus au démarrage des opérations)

- en restes à réaliser, sont reprises les subventions suivantes :
  - aménagement de la piste cyclable
  - huisseries école
  - cathédrale
  - skate-park
  - éclairage des stades

	RECETTES D'INVESTISSEMENT			VARIATIONS	
	2019	2020	2021	2019/2020	2020/2021
<b>SUBVENTIONS</b>	341 936 €	201 071 €	422 124 €	23.45%	<b>109.94%</b>
<b>FCTVA</b>	293 772 €	218 060 €	331 102 €	12.71%	<b>51.84%</b>
<b>TAXE AMENAGEMENT</b>	43 810 €	80 142 €	201 377 €	359.66%	<b>151.28%</b>
<b>EMPRUNTS</b>	443 000 €	0 €	0 €		

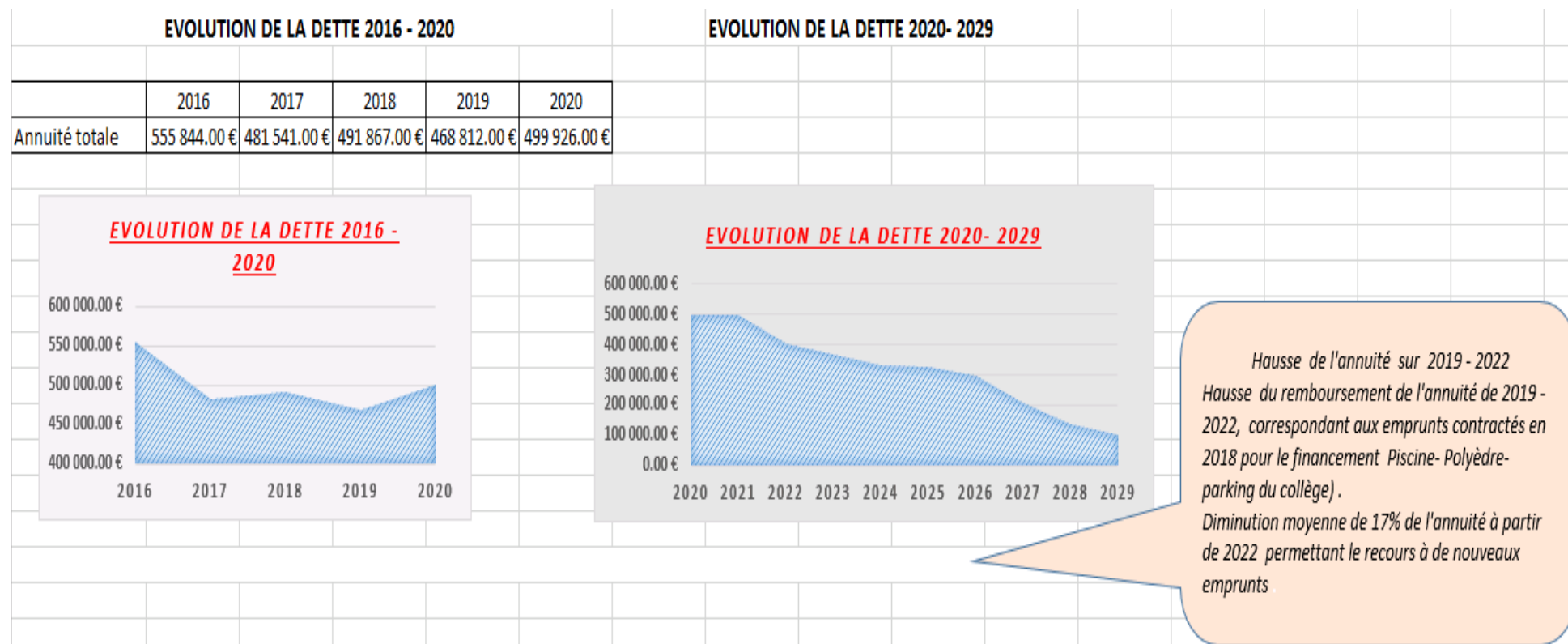


- **Les subventions** : soldes des opérations antérieures et les acomptes
- **FCTVA** : récupération de la TVA 2019 sur les opérations structurantes d'investissement
- **Taxe d'aménagement** : recettes dues aux constructions nouvelles (Rpa, Hauts de Cossio, Let it be)

♦ **L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE**

**Evolution des indicateurs**

Le tableau suivant récapitule l'évolution de la dette de la commune depuis 2016 :



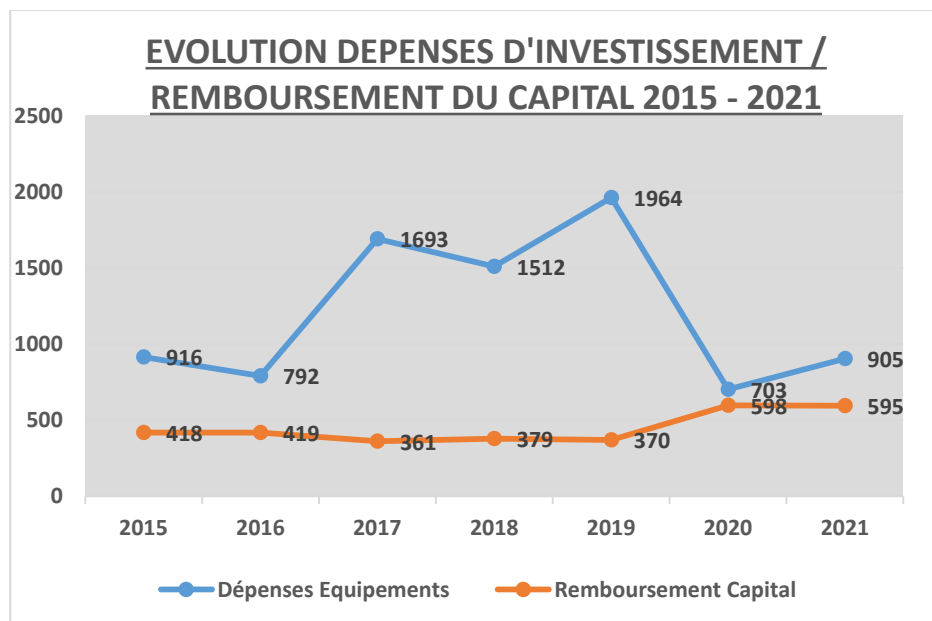
## A) Les ratios

L'évolution de l'endettement de la commune est calculée au regard des ratios suivants :

- Ratio « encours de la dette/CAF brute » détermine le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette, soit 3,2 années

Pour rappel, le seuil d'alerte est de 12 ans.

Evolution des dépenses d'investissement 2015 - 2021							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Dépenses Equipements</b>	916	792	1693	1512	1964	703	905
<b>Remboursement Capital</b>	418	419	361	379	370	598	595



### **A retenir**

le montant moyen des dépenses d'investissement entre 2015 - 2021 est de 8 485 000 € correspondant aux opérations Médiathèque - Piscine (pour un montant moyen respectif d'investissement de 1.9M€ ).

A noter en 2020-2021 : le remboursement total de l'emprunt TVA

### **Repères**

En €/habts	Bazas	CDC Bazadais
Dép. Investis.	99	78
Emprunt	81	8

## Endettement Commune

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Encours dette</b>	3644	3690	3271	3397	3398	3018	2999
<b>Annuité</b>	572	555	534	508	483	462	598
<b>encours/population</b>	723	732	649	674	674	599	596



**A retenir :**

le desendetttement se confirme, l'encours de la dette diminue de 17% entre 2014 - 2020

La capacité de remboursement est portée à 4.5 ans ( seuil critique étant de 12 ans )

P



♦ **CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT 2021**

# ANALYSE FINANCIERE

## RAPPEL

- Epargne/Epargne de gestion : elle correspond à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.
- L'épargne brute ou CAF brut : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement. Les dépenses réelles de fonctionnement, déduction faite des intérêts d'emprunts. L'épargne brute est affectée en priorité au remboursement du capital (section d'investissement) et aux dépenses d'investissements.
- L'épargne nette ou CAF nette : elle correspond à l'épargne de gestion, après déduction de l'annuité de la dette (intérêt + capital).

## FONTIONNEMENT


1<sup>ère</sup> étape  $\text{Dépenses réelles de fonctionnement} - \text{Recettes réelles de fonctionnement} = \text{EPARGNE GESTION}$

2<sup>ème</sup> étape  $- \text{Intérêt de la dette} = \text{EPARGNE BRUTE/CAF BRUTE}$

## INVESTISSEMENT

3<sup>ème</sup> étape

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>		
Capital	—	CAF brute	=	CAF nette
Dépenses		Recettes & emprunts		

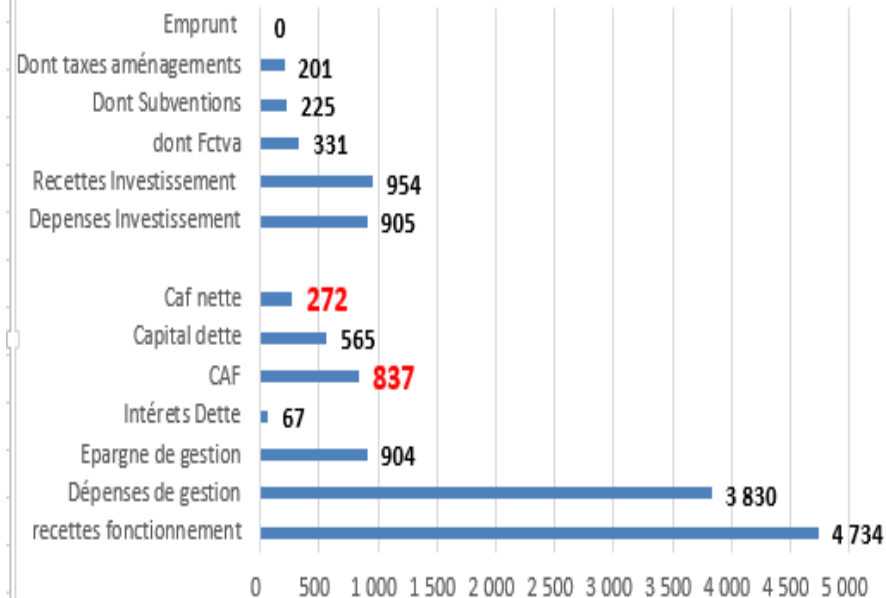


### CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT 2021

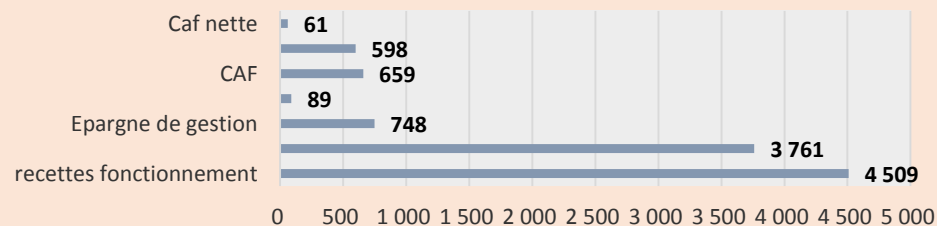
2021	Montant en Milliers	Dépenses	Recettes
recettes fonctionnement	4 734		
Dépenses de gestion	3 830	<b>Dépenses 3 830</b>	
Epargne de gestion	904		<b>Recettes 4734</b>
Intérêts Dette	67	<b>67</b>	
CAF brute	837	<b>CAF Brute 837</b>	
Capital dette	565		
Caf nette	272		
		<b>Capital 565</b>	<b>CAF Brute 837</b>
Dépenses Investissement	905		
Recettes Investissement	954		<b>Recettes 954</b>
dont Fctva	331		
Dont Subventions	225		
Dont taxes aménagements	201		
Emprunt	0	<b>Invest 905</b>	

Les dépenses ET recettes sont en légère augmentation ; Les intérêts de la dette diminuent, l'épargne de gestion est donc revue à la hausse. Elle couvre le remboursement des intérêts d'emprunt dégageant une capacité brute d'autofinancement permettant le remboursement du capital et le financement partiel des dépenses d'équipements d'investissement.

### CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT 2021



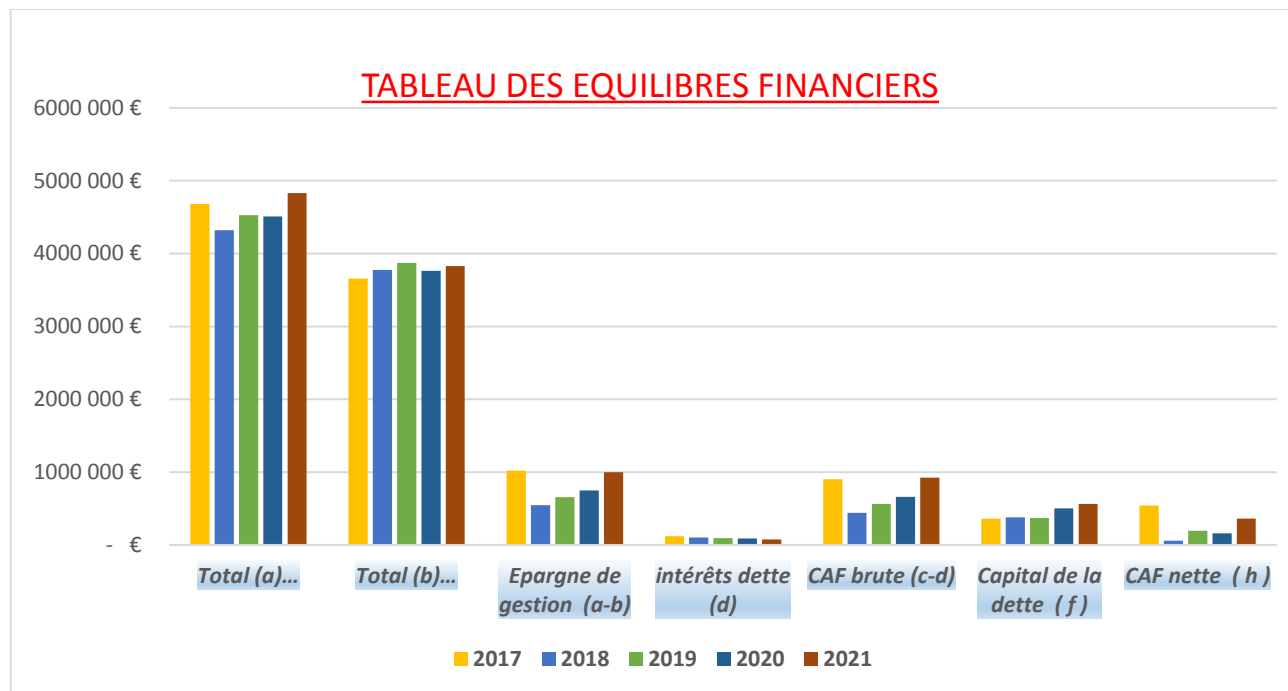
### CAPACITE D'AUTO FINANCEMENT 2020



	recettes fonctionnement	Dépenses de gestion	Epargne de gestion	Intérêts Dette	CAF	Capital dette	Caf nette
■ Série1	4 509	3 761	748	89	659	598	61

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Recettes Fonctionnement ( a )</b>								
Impôts locaux	1 423 496 €	1 478 117 €	1 502 920 €	1 550 988 €	1 573 604 €	1 610 579 €	1 642 005 €	1 783 978.00 €
Attribution de compensation	669 317 €	722 299 €	586 478 €	496 829 €	556 596 €	556 596 €	554 024 €	555 640.00 €
Autres impôts et taxes	219 549 €	287 824 €	306 682 €	351 383 €	355 395 €	420 939 €	374 497 €	499 630.00 €
DGF	925 129 €	897 777 €	870 517 €	891 322 €	877 102 €	861 343 €	955 946 €	991 299.00 €
Autres dotations et subv	274 787 €	261 220 €	255 725 €	269 464 €	253 704 €	236 565 €	278 211 €	184 425.00 €
Autres recettes de fonct.	771 385 €	733 209 €	933 995 €	1 119 028 €	703 885 €	839 901 €	705 052 €	816 230.00 €
<b>Total (a)...</b>	<b>4 283 663 €</b>	<b>4 380 446 €</b>	<b>4 456 317 €</b>	<b>4 679 014 €</b>	<b>4 320 286 €</b>	<b>4 525 922 €</b>	<b>4 509 735 €</b>	<b>4 831 202.00 €</b>
<b>Dépenses de Fonctionnement ( b )</b>								
Charges personnel	2 143 636 €	2 114 555 €	2 138 746 €	2 142 573 €	2 233 073 €	2 148 781 €	2 236 235 €	2 317 435.00 €
Achats-charges externes	1 050 014 €	1 210 872 €	1 021 072 €	1 137 268 €	1 156 338 €	1 325 798 €	1 068 016 €	1 122 112.00 €
contingents	94 797 €	97 817 €	94 555 €	94 830 €	93 658 €	93 427 €	94 299 €	96 921.00 €
subventions versées	163 551 €	191 870 €	180 603 €	168 163 €	165 680 €	182 051 €	146 264 €	139 270.00 €
autres dépenses	107 614 €	108 113 €	118 118 €	115 459 €	127 550 €	121 579 €	216 683 €	154 855.00 €
<b>Total (b)...</b>	<b>3 559 612 €</b>	<b>3 723 227 €</b>	<b>3 553 094 €</b>	<b>3 658 293 €</b>	<b>3 776 299 €</b>	<b>3 871 636 €</b>	<b>3 761 497 €</b>	<b>3 830 593.00 €</b>
<b>Epargne de gestion ( c )</b>								
<b>Epargne de gestion (a-b)</b>	<b>724 051 €</b>	<b>657 219 €</b>	<b>903 223 €</b>	<b>1 020 721 €</b>	<b>543 987 €</b>	<b>654 286 €</b>	<b>748 238 €</b>	<b>1 000 609.00 €</b>
<b>Intérêts de la dette ( d )</b>								
intérêts dette (d)	150 541 €	138 611 €	125 497 €	117 849 €	104 308 €	91 185 €	89 305 €	75 069. €
<b>CAF brute ( e )</b>								
<b>CAF brute (c-d)</b>	<b>573 510 €</b>	<b>518 608 €</b>	<b>777 726 €</b>	<b>902 872 €</b>	<b>439 678 €</b>	<b>563 101 €</b>	<b>658 933 €</b>	<b>925 540.00 €</b>
<b>Taux CAF (f)</b>	13.39%	11.84%	17.45%	19.30%	10.18%	12.44%	14.61%	19.16%
<b>Capital de la dette ( g )</b>								
<b>Capital de la dette ( f )</b>	422 939 €	417 003 €	419 533 €	361 012 €	379 806 €	370 331 €	499 926 €	565 323 €
<b>CAF nette ( h )</b>								
<b>CAF nette ( h )</b>	<b>150 572 €</b>	<b>101 605 €</b>	<b>358 192 €</b>	<b>541 860 €</b>	<b>59 872 €</b>	<b>192 770 €</b>	<b>159 007 €</b>	<b>360 217.00 €</b>

<b>Dépenses d'Investissement ( i )</b>								
<b>Dépenses Investissement (i)</b>	<b>979 890 €</b>	<b>1 137 626 €</b>	<b>880 367 €</b>	<b>1 856 214 €</b>	<b>1 640 386 €</b>	<b>2 085 876 €</b>	<b>703 723 €</b>	<b>905 444 €</b>
<b>Recettes d'Investissement ( j )</b>								
subventions	180 721 €	237 922 €	939 821 €	819 566 €	866 554 €	341 937 €	225 862 €	422 124 €
Autres fonds d'Invest	26 625 €	51 347 €	51 168 €	69 196 €	105 034 €	43 811 €	80 142 €	201 377 €
Produits de cession	12 700 €	7 000 €	41 500 €	257 800 €	- €	- €		
FCTVA	166 166 €	95 101 €	139 589 €	130 995 €	166 741 €	293 772 €	218 060 €	331 102 €
<b>Total (J)...</b>	<b>386 212 €</b>	<b>391 370 €</b>	<b>1 172 078 €</b>	<b>1 277 557 €</b>	<b>1 138 329 €</b>	<b>679 520 €</b>	<b>524 064 €</b>	<b>954 603 €</b>
<b>Besoin (-) ou excédent de financement (k)</b>								
<b>Besoin (-) ou excd financ (k)</b>	- 443 106 €	- 644 651 €	649 903 €	- 36 797 €	- 442 185 €	- 1 213 586 €	- 20 652 €	409 376 €
<b>Emprunt (l)</b>								
<b>Emprunt (l)</b>	35 000 €	463 000 €	- €	487 000 €	- €	763 000 €		
<b>Variation Fonds de Roulement (m)</b>								
<b>variation FDR (m)</b>	- 408 106 €	- 181 651 €	649 903 €	450 203 €	- 442 185 €	- 450 586 €	- 20 652 €	291 535 €
<b>Encours de la dette (n)</b>								
<b>Encours de la dette (n)</b>	3 644 958 €	3 690 955 €	3 271 422 €	3 397 901 €	3 398 596 €	3 018 789 €	2 999 914 €	2 999 914 €
<b>Encours de la dette (n) / CAF</b>	6.4	7.1	4.2	3.8	7.7	5.4	4.6	3.2



**L'Epargne de gestion : Dépenses - recettes permettant le remboursement des intérêts d'emprunts en nette progression.  
 La Caf Brute ainsi dégagée couvre suffisamment le remboursement du capital de la dette et permet de plus d'assurer le financement partiel des investissements d'équipements.**

# ZOOM sur L'ACTIVITE COMMUNALE

## SERVICES TECHNIQUES – travaux en régie directe :

- Mise aux normes électricité locaux de la mairie
- Aménagement services administratifs/archives
- Acoustique accueil Mairie
- Mise aux normes électricité CTM + vestiaire Dames
- Aménagement Jardin du chapitre
- Permis de végétaliser
- Entretien chemins ruraux
- Traitement des déchets sauvages, débris de jardin, cimetière et écoles
- Entretien des espaces verts et publics et trottoirs des cités
- Entretien des espaces extérieurs des établissements scolaires
- Eclairage Place de la Cathédrale
- Traitement des eaux pluviales
- Nettoyage anciennes régies - réserves
- Peinture extérieure hall polyvalent
- Pérette : Vestiaires
- Castagnolles : Bureau coordonnateur sportif
- Pose mobilier urbain
- Entretien du domaine forestier communal

**Vaccination :  
CENTRE COVID dédié**

## **SPORT :**

- Acquisition d'équipements d'entretien
- Castagnolles : main-courante
- Optimisation des méthodes d'entretien des terrains de sport
- Participation CAP'33 et Journées du Sport
- Eclairage stade de Pérette

**Piste cyclable  
Léo Drouyn**

**Phase finale : PLUi**

## CULTURE ET PATRIMOINE :

- Poursuite du diagnostic sur les remparts publics et programmation des travaux à venir
- Poursuite de la réflexion autour du projet de redynamisation du centre-ville
- Réflexion portant sur l'établissement d'un plan de sauvegarde et de mise en sécurité des biens sacrés de la cathédrale
- Réalisation d'un inventaire sur le petit patrimoine
- Reconfiguration du marché hebdomadaire
- Organisation de nouvelles manifestations
- Plan de gestion et de sauvegarde
- 4<sup>ème</sup> Tranche travaux Cathédrale
- Restauration Tapis d'Aubusson
- Cathédrale – numérisation 3D
- Etude cinéma

## ENVIRONNEMENT – ESPACES VERTS

- Fleurissement de la Ville
- Poursuite programme zéro phyto
- Chantiers solidaires pour le traitement des déchets
- Hausse des tournées de ramassage des déchets et du passage de la balayeuse
- Dépigeonnisation
- Traitement des déchets dans les écoles
- Eco-cup obligatoire pour les manifestations
- Chantier d'entretien avec le CFPPA

- ♦ **ECONOMIE :**
- ♦ Chèque cadeau
- ♦ Charte d'occupation du domaine public

**BAZAS l'appli...**

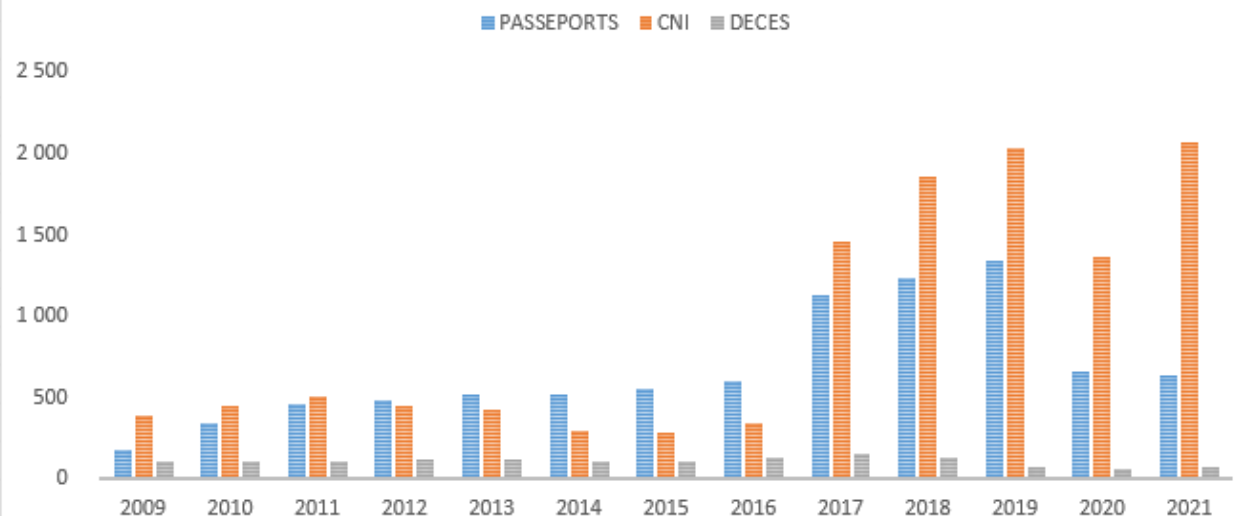
## URBANISME - VOIRIE:

- Poursuite sur le projet PLU-PLUi
- Suivi des chantiers programmes d'investissement
- Suivi des contrats de maintenance des bâtiments communaux
- Organisation des services techniques
- Entretien des chemins ruraux
- Pose défibrillateurs
- Traitement assainissement STEP
- Travaux forestiers peupleraie -Pérette

## ETAT RECAPITULATIF SERVICE A LA POPULATION

	PASSEPORTS	CNI	DECES
2009	183	390	101
2010	346	443	111
2011	460	507	108
2012	479	447	116
2013	524	424	121
2014	513	296	110
2015	554	285	112
2016	603	343	131
2017	1 132	1 461	152
2018	1 237	1 856	126
2019	1 338	2 038	77
2020	658	1 362	60
2021	636	2 071	66
<b>TOTAL</b>	<b>8 663</b>	<b>11 923</b>	<b>1 391</b>

### ETAT DE L'EVOLUTION DES CNI - PASSEPORT



**Augmentation de 65 %  
des demandes de CNI,  
représentant 1500 heures**

- Service à la population :
- Poursuite de la dématérialisation des actes d'urbanisme
  - Mise en place de la nouvelle CNI Biométrique
  - Fin des reprises de concessions



## 2021 en quelques chiffres...

URBANISME					
	2018	2019	2020	2021	Variation 2020/2021
Permis construire	32	49	45	74	64.44 %
certificat urbanisme	17	9	22	14	-36.36 %
Déclaration Préalable	73	68	71	68	-4.23 %
<b>TOTAL</b>	<b>122</b>	<b>126</b>	<b>138</b>	<b>156</b>	<b>13.04 %</b>
POLICE MUNICIPALE					
Arrêtés de police	126	133	89	89	
enquêtes judiciaires	38	37	32	11	
réquisition CSU	30	28	37	11	
<b>TOTAL</b>	<b>194</b>	<b>198</b>	<b>158</b>	<b>111</b>	
FINANCES					
Mandats	2192	2473	2159	2253	
Titres	709	740	737	741	
<b>TOTAL</b>	<b>2901</b>	<b>3213</b>	<b>2896</b>	<b>2994</b>	

+ 65% de PC traités

- ✓ Marché et manifestations traditionnelles labélisées à l'inventaire du patrimoine culturel et immatériel
- ✓ Numérisation des archives
- ✓ Saison culturelle de la Médiathèque
- ✓ Un Bulletin d'Information
- ✓ Un site internet actualisé
- ✓ Bazas l'appli
- ✓ Chèques cadeaux

### LA COMMUNE :

**35 000 m<sup>2</sup>** de bâtiments : Bâtiments Mairie/ Equipements sportifs (piscine chauffée, 8 terrains, 3 terrains tennis, city-parc, fronton, 2 gymnases, mur à gauche, salles de danse, de judo, chorale, 2 écoles de musique, 6 logements communaux et 5 locaux commerciaux, station d'épuration, Musée, Cathédrale, Centre culturel, Médiathèque, salle d'exposition, ....

### **62 agents communaux :**

service à la population / 2 Ecoles / service urbanisme / marché / manifestations / services archives et musée / pôle culturel PIEN / Police municipale / services technique voirie - travaux – EV - sportif / Assainissement / bulletin d'information /CCAS Chalet de vacances / gestion et prêt de salles et matériel / prêt de minibus / transport de personnes / Mise à disposition de personnel aux associations sportives et Cdc.

Envoyé en préfecture le 30/03/2022

Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-213300361-20220329-DE\_2022\_025-DE

# **PROSPECTIVES ET ORIENTATIONS 2022**

## **LES ORIENTATIONS 2022 – Fonctionnement**

### **1 – Situations et besoins identifiés sur la commune :**

- ❖ La population de Bazas est stable mais vieillissante.
  - ❖ La commune est très attractive comme l'atteste le solde migratoire 0,7 %/an (0,2 %/an sur le plan national) supérieur à la moyenne nationale se traduisant entre autre par :
    - L'augmentation de la recette des droits de mutation
    - De fortes sollicitations d'implantation d'entreprises nouvelles
    - Des vacances de locaux commerciaux rares.
  - ❖ Il en découle une priorité pour la Municipalité à
    - répondre aux besoins en terme de services à la population.
    - la nécessité d'attirer des familles pour « une homogénéisation » de la population tout en préservant « les locaux » favorisant l'installation de jeunes « locaux » ou non.
- La question de créer de nouvelles structures peut dès lors se poser pour répondre :
- au désert médical annoncé
  - au besoin de construction et/ou réhabilitation de bâtiments tenant compte de la transition écologique et numérique en rappelant que la commune assure par ailleurs des charges élevées de centralité (notamment sur les équipements culturels et sportifs), et que la majorité de l'activité économique se trouve sur la commune.
- ❖ Le bâti sur la commune est principalement ancien, l'émergence d'un nouveau parc d'habitations devra se conformer au SCOT et au PLUi Cette évolution engendre déjà une réflexion sur le besoin de rétablir l'équité fiscale, sur l'intégralité du parc, susceptible de produire des recettes nouvelles.
- ❖ Paradoxalement, le taux de vacance des logements est important. Faut-il donc construire en périphérie ? Faut-il inciter à la réhabilitation du bâti ancien du centre-ville, et de fait, comment gérer les problématiques induites, des mobilités, des équipements communaux anciens et nouveaux...
- ❖ En ne perdant pas de vue que le revenu imposable moyen des ménages reste dans une tranche médiane basse (<13 000 €/an)
- ❖ Enfin, la commune possède un patrimoine important et coûteux.

## 2 - Le diagnostic financier :

- ❖ L'épargne brute a une tendance à une hausse modérée,
- ❖ L'épargne nette ainsi dégagée permet le financement de la dette d'emprunt, et le désendettement progressif dès 2022 permettra d'envisager sereinement de nouveaux investissements, dans un souci constant de rechercher les meilleurs financements

A noter la baisse réelle des recettes de Fonctionnement due à une baisse de la DGF, et de l'AC alors que les dépenses, bien que maintenues et incompressibles, augmentent.

Il y a donc nécessité de travailler sur ces deux aspects pour « améliorer » l'épargne de manière optimale.

- La fiscalité directe a progressé mais de façon insuffisante pour contrebalancer la baisse des autres recettes de fonctionnement. La fiscalité directe s'appuie sur les seules hausses des taux et des bases fiscales. Elle est désormais figée avec la suppression de la taxe d'habitation, et l'effort fiscal est un des moins élevé du territoire intercommunal (0,97 % en 2019 loin derrière Giscos : 1,33 ; Grignols : 1,16 ; Captieux : 1,12).

Pour autant, la capacité de désendettement de 4,5 ans reste un signe optimiste

## 3 - Quels leviers :

❖ La « stratégie » va devoir se baser sur :

- l'amélioration du potentiel fiscal,
- la diversification du panier fiscal,
- et l'optimisation des dépenses et recettes du patrimoine.

❖ Les objectifs à terme restent les suivants :

- Augmenter graduellement la marge de manœuvre pour la recherche d'économies.
- Maintenir l'effort sur les recettes avec une fiscalité adaptée, des redevances nouvelles de produits communaux raisonnables, la recherche de subventions.
- La mise en œuvre des programmes d'investissement tout en limitant l'endettement.

#### 4 - Les pistes d'optimisations :

##### **Les recettes : stabilité et optimisation**

###### ❖ La fiscalité directe :

- L'optimisation des recettes directes et indirectes fiscales sur les vacances des logements (suite études Ecofinances).
- La possible revalorisation de la taxe foncière : seule ressource de la fiscalité directe pour la commune depuis 2021, en progression constante par la variation des bases et la possibilité d'augmenter le point de variation.

###### ❖ La fiscalité indirecte :

- En matière de protection des espaces et des populations : la mise en place de la TLPE.
- En matière de gestion de l'espace public : la redevance d'occupation du domaine public.

##### L'ensemble de ces optimisations serait à terme de 100 000 € des recettes supplémentaires.

- Des droits de mutation seront prudemment sous-évalués par rapport à 2021 et ce malgré la mise en œuvre de projets immobiliers résultant d'une dynamique de nouvelles constructions de logements et d'installations économiques.
- La gestion du patrimoine
  - o Optimiser le bâti avec la mise sur le marché de baux commerciaux.
  - o Envisager la cession de biens dès lors que la collectivité n'en a plus l'utilité pour permettre d'encourager la dynamique économique, ou le besoin de logement.

Les recettes en HAUSSE	En €	Les recettes en BAISSSE	En €
Redevance d'occupation du domaine public	2 000		
Piscine	2 000	Taxe d'aménagement – droits de mutation	-100 000
Taxe foncière (évolution des bases + point)	50 000		
Subvention Etat co-financement « chargé PVD »	22 000		
Revenus des immeubles	10 000		
Cessions	170 000		

## ➔ Les dépenses de **FONCTIONNEMENT** :

### ❖ **LES CHARGES GENERALES : une tendance à la hausse +5.7 %**

Tout en poursuivant les efforts de rigueur qui s'imposent et le maintien de services, les dépenses de fonctionnement envisagées seraient comparables à 2019, possiblement « surélevées » en tenant compte de nombreuses incertitudes.

**Les charges à caractère général** ; revues à la hausse de 9.3%, en raison de l'augmentation du coût des matières premières, de l'énergie :

- La hausse de repas distribués au restaurant scolaire : + 3 %
- L'éclairage et le chauffage : + 30 % (≈+100 000 €)
- Le poste manifestation – intervenants extérieurs tient compte de la reprise des activités culturelles, sportives et fêtes traditionnelles qui n'ont pu que partiellement reprendre en 2021.
- Un travail de réflexion sera porté sur une meilleure gestion des fluides (notamment énergie, éclairage public), le renouvellement progressif et déjà engagé de la flotte automobile, le passage obligatoire au zérophyto, et l'entretien du bâti par une programmation adaptée.
- Les dépenses d'assurance seront maintenues, résultat d'un marché réalisé en 2021 jusqu'en 2026, mais qui a augmenté de 100 %.

- Une consultation nouvelle des prestations de repas de cantine en cours supposant, compte tenu de l'augmentation des matières premières, une hausse estimée à 10 %.
- L'entretien des bâtiments, notamment les travaux en régie directe sont également maintenus nécessaires au bon fonctionnement et mise aux normes d'un peu plus de 35 000 m<sup>2</sup> de bâtis, permettant en terme de réduire les dépenses d'entretien.
- La part des dépenses réservée aux manifestations est de nouveau comparable à l'exercice 2019, avec la reprise de l'ensemble des manifestations et activités des associations.
- La part réservée aux subventions versées aux associations sera reconduite et revue à la baisse pour la subvention d'équilibre du CCAS et de la régie autonome des bœufs gras.

Pour RAPPEL : l'ensemble des subventions 2020-2021 a été maintenu à l'identique de 2019.

Plus précisément, il sera demandé à chaque association d'avoir **une vigilance et gestion rigoureuse des équipements et des éclairages.**

**Le montant total des charges générales pourraient s'élever à 1 227 000 € : Pour rappel : 2021 → 1 122 000 € et 2019 → 1 352 000 €.**

## ❖ LES CHARGES DE PERSONNEL : une évolution structurelle et conjoncturelle +5 %

### ➤ LES AGENTS TITULAIRES

#### Les évolutions structurelles :

- Augmentation réglementaire conjuguant à la fois, les avancements d'échelon (12 000 €), les avancements de grade (19 000 €) et les reclassements indiciaires.

- Le renforcement du service comptable à raison ½ ETP
- Augmentation du temps de travail de 2 agents (28h à 32h pour l'entretien écoles et ½ ETP à 1 ETP pour les équipements sportifs)
- L'intégration directe de 4 agents en remplacement des départs retraite (urbanisme, CCAS, CTM, Ecole Atsem)
- Le recrutement d'un chargé de mission PVD (cofinancé à 75 % par l'Etat).

#### Les évolutions conjoncturelles :

### ➤ LES AGENTS CONTRACTUELS

La masse salariale des agents contractuels est envisagée sur la base :

- des activités saisonnières notamment de piscine (≈ 20 500 €)
- de la mise en œuvre des protocoles sanitaires notamment pour les écoles (≈ 79 000 €) qui devrait diminuer si la situation s'améliore,
- du remplacement d'agents en congé maladie.

- la redéfinition des cycles de travail et la mise en place des 1607 h travaillées, avec un accent mis sur l'annualisation,
- le recrutement ou le recours à l'emploi de personnes en situation de handicap, à l'apprentissage, aux contrats aidés,
- la formation reste au cœur des priorités permettant la polyvalence, le reclassement des agents, la prévention et le travail du CHSCT portera également sur la prévention des risques psychosociaux,
- la mutualisation de certains services (PVD-Cdc, agents des écoles)
- la politique de promotion est également à prendre en compte afin de permettre le déroulement de carrière fluide basée sur l'appréciation de la manière de servir.

L'ensemble de la dépense de la masse salariale tient compte également :

- des dispositifs inscrits au plan pluriannuel des lignes directives de gestion,

*Les annonces de revalorisation du point d'indice de traitement, gelé depuis plus de 5 ans, pourraient impacter le budget de 25 000 € à 40 000 € (revalorisation estimée entre 2,5 à 4 % de hausse sur le second semestre, inscrite dans le chapitre des dépenses imprévues).*

**A minima, la masse salariale pourrait être de 5,6 % (153 000 €), compensée à 44 % par les aides du Département et de l'Etat, soit 4 % de la masse salariale totale.**

❖ **LES CHARGES COURANTES : une constante incertaine**

- Les subventions aux associations font l'objet d'un examen rigoureux par les différentes commissions municipales. Les subventions devront être prioritairement conditionnées aux jeunes adhérents, et aux efforts de chacun à participer à l'action publique, la prévention.
- Les subventions d'équilibre au CCAS et Régie Autonome des bœufs gras seront revues possiblement à la baisse.
- Le contingent notamment la part versée au fonctionnement du SDIS est maintenu, et devra tenir compte en 2023 de la nouvelle participation financière de la collectivité au titre de la construction de la nouvelle caserne (+ 35 000 €/an sur 15 ans).
- Les charges d'intérêt d'emprunt sont estimées en nette diminution.
- Des incertitudes perdurent néanmoins pour
  - Le contentieux CLECT/Bernos/Cdc du bazadais
  - L'augmentation des créances en non-valeur (notamment antérieures à 2016 pour un montant estimé à 50 000 €)

Le montant des charges courantes est estimé à une hausse modérée de 2,2 % tandis que les charges financières sont en baisse de 1,9 %.

Les dépenses en HAUSSE			Les dépenses en BAISSSE		
	%	En €		%	En €
Repas Cantine	3 %	9 000	Déplacement – transport		3 000
Energie	32 %	73 000	Subventions d'équilibre (CCAS – RABG)		7 000
Carburant	2,7 %	2 500	Frais d'honoraires		10 000
Matériel roulant	66 %	6 000	Frais de mission		10 000
Fêtes - cérémonies	177 %	36000	Intérêt d'emprunt		15 000
Charges personnel <i>(sous réserve d'une revalorisation de l'indice)</i>	7,6 %	153 000			



## **LES ORIENTATIONS 2022 – INVESTISSEMENT**

Le montant cumulé des dépenses d'investissement de 2014 – 2021 est de 7 572 000€ , investissements réalisés dans un contexte de baisse de la DGF, AC, avec une augmentation modérée de la fiscalité et un total d'emprunt de 1 418 M (soit 18 % de la dépense d'investissement).

Les principaux programmes structurants sont particulièrement bien accompagnés par les subventions soit environ 50 %. Cet effort d'optimiser les subventions doit être soutenu.

La récupération de la TVA sur les exercices antérieurs (2018-2019) a permis de rembourser sur 2 ans l'emprunt relais TVA de 380 000 € sans impact sur le taux d'endettement.

La situation financière de la commune a par ailleurs permis de dégager une capacité d'autofinancement positive, de diminuer l'endettement (en ratio le désendettement est < à 5 ans, le seuil d'alerte étant de 12 ans) et ainsi de mener à bien sereinement mais prudemment les prochaines opérations d'investissement. Les projets 2021 portant sur un montant de 1 950 M réalisés à 66 %, les 34 % restant sont repris en restes à réaliser et inscrits au Budget 2022.

Les projets 2022 pour un montant prévisionnel de 2 400 M porteront prioritairement sur

- La tranche 5 de la Cathédrale
- La construction du skate-park
- Le remplacement des systèmes de chauffage (écoles – bâtiments communaux)
- La 1<sup>ère</sup> phase d'aménagement routier et paysager du Centre Culturel Marcel Martin
- La 1<sup>ère</sup> phase d'aménagement de la Vallée Ausone
- La végétalisation du cimetière
- Le renouvellement des équipements techniques (balayeuse, véhicule, PAV sécurisé, borne de recharge électrique)

Les investissements débutés en 2021 se poursuivent en 2022 :

- Fin chantiers huisseries des écoles et main-courante de Castagnolles et éclairages Perette
- Démarrage des chantiers :
  - restauration de la chapelle du columbarium
  - éclairage des stades de castagnolles
  - voie nouvelle RPA
  - école numérique et dématérialisation « urbanisme »
  - tapis d'Aubusson

- Prévisions des travaux en Régie directe pour environ 110 000 €
  - Fin chantier bureau coordonnateur sportif
  - Travaux peinture – mise en sécurité du hall polyvalent
  - Rénovation salle du Conseil – salle mariage
  - Logement studio école maternelle et bureau coordonnateur école
  - Jardin d'enfants – espace Ph. Lucbert
  - Travaux de peinture classes école primaire
  - Préparation du chantier de végétalisation du cimetière
  - Rénovation des logements communaux
  - Aménagement d'une plate-forme de stockage au CTM
  - Aménagement de la cour de l'école primaire et accessibilité
  
- Concomitamment et pour permettre d'engager les travaux en 2023, les études se poursuivent :
  - Un programme d'entretien des toitures et équipements de chauffage,
  - Les études pour désignation des maîtres d'œuvres portant sur les projets : maison des associations, club-house de Ste Cluque réhabilitation du Présidial, Cantine scolaire in situ
  - L'entretien des chemins ruraux
  - Un programme d'éclairage public
  - Veille des remparts de St Michel + remparts publics et cimetière
  - Etude cinéma.

Les orientations envisagées, s'agissant des dépenses à caractère général, et du personnel de 2022 s'inscrivent dans la droite ligne de 2020, et progressent de manière significative et de manière plus importante que la part des recettes.

Peu d'indicateurs permettent à ce jour d'entrevoir une augmentation des ressources fiscales avant 2023, principales ressources de la collectivité.

***A ce jour, les dotations ne sont pas officialisées, et certaines annoncées pré électorales ne seront pas sans incidence sur les dépenses. A cela, s'ajoute les effets des spéculations sur les matières premières et les énergies, dont les effets ne se limitent pas à la seule année 2022. A cette observation, il convient de s'interroger sur les compensations de l'Etat qui pourraient devenir à terme des variables d'ajustements pour contribuer au redressement des comptes publics, sur la disparition de certains échelons institutionnels, sur une inflation qui pourrait perdurer.***

## PROJETS de SERVICES et INVESTISSEMENTS

### Administration Générale :

- Plan pluriannuel de pilotage de la politique Rh au titre des lignes directrices générales (LDG - réforme de la FPT)

ACTIONS DU PLAN PLURIANNUEL <i>(En bleu : actions déjà réalisées)</i>	2022	2023	2024	2025	2026
<b>LES EFFECTIFS</b>					
<i>mise à jour organigramme</i>					
<i>mise à jour tableau des effectifs</i>					
<i>mise à jour fiches de postes</i>					
Mettre en place une Gestion prévisionnelle des effectifs des emplois et des compétences (en commençant par la mise à jour des fiches de postes)		X			
Etablir une projection des départs à la retraite		X			
<b>TEMPS DE TRAVAIL</b>					
Etablir un protocole d'accord ou charte du temps		X			
Examiner et réorganiser l'organisation du temps de travail en fonction des besoins des services (récup horaires, annualisation, horaires fixes ou variables, etc....)	X	X			
Réaliser un état des lieux des temps de travail et se mettre en conformité avec la réglementation	X				
<b>LES MOUVEMENTS</b>					
Mettre en place et utiliser le module informatique GPEEC (prévision départs retraite)	X				
Mettre en place une procédure d'accueil pour les nouveaux arrivants (livret d'accueil, temps d'accueil)	X	X	X	X	X
analyser le coût de l'assurance chômage (bénéficiaires des alloc d'aide au retour à l'emploi)	X				
identifier les métiers sensibles, métiers en tension et métiers stratégiques	X	X	X		
identifier les besoins futurs en compétence	X	X			
mettre en place des accompagnements individuels à la mobilité (CEP)	X	X			
mettre en place une charte de mobilité	X				
informer et accompagner les agents dans leur déroulement de carrière	X	X	X	X	X

## **CULTURE – VALORISATION DU PATRIMOINE**

### ➤ **En investissement :**

- 5<sup>ème</sup> tranche Cathédrale : bas-côtés et arcs boutants  
350 000€
- Restauration tapis d'Aubusson (2<sup>ème</sup> phase) : 16 000€
- Animation 3D sites classés : 7 700 €
- Reliure registres anciens : 5 500 €
- Chapelle du columbarium : 36 000 €

### ➤ **En fonctionnement :**

- Saison culturelle du Polyèdre : 25 000€
- Reprise des animations et manifestations :
  - Fête des bœufs gras :
  - « ma ville propre » :
  - Nuit des musées : 2 000 €
  - Exposition au musée municipal
  - Fêtes de St Jean : 13 500 €
  - Le week-end des arts : 14 000 €
  - Marché de Noël : 2 000 €

## **URBANISME – TRAVAUX - VOIRIE**

### ➤ **En Investissement :**

- Aménagement Centre Culturel Marcel Martin : 200 000 €
- Aménagement Vallée Ausone : 150 000 €
- Végétalisation cimetière : 15 000 €
- Ralentisseurs cours Joffre : 30 000 €
- Programme peinture routière : 10 000 €
- Voie nouvelle RPA : 42 000 €
- Equipements CTM : 365 000 € (dont balayeuse 190 000 €)
- Etudes MO : Maison des Associations – Club-house - Présidial – restauration scolaire in-situ : 35 000 €
- Dématérialisation actes d'urbanisme : 18 000 €
- Mobilier urbain : 26 000€
- Système chauffage Mairie et école : 100 000 €
- Jardin d'enfants : 10 000 €
- Eclairage public : 40 000 €
- Etude diagnostique Remparts : 41 000 €
- Etude structurelle cinéma

### ➤ **En fonctionnement :**

- Poursuite PLUI et SIPHEM – SDEEG sur projets de coopération en énergies positives.
- Contrat de maintenance Toitures – chaufferie



## **SOLIDARITE –JEUNESSE**

### ➤ **En investissement :**

- Fin chantier Huisserie – menuiserie Ecole Primaire : 90 000 €
- Numérique Ecole : 23 000 €
- Equipement de plonge : 15 000 €
- Aménagement cour – accessibilité : 25 000 €
- Peinture classes école primaire : 10 000 €
- Etude cuisine collective In si tu

### ➤ **En fonctionnement :**

- Mise en place tarification repas cantine au taux d'effort
- Projet « anti-gaspi » traitement des déchets
- Dématérialisation gestion pré- inscription cantine scolaire



## **VIE ASSOCIATIVE – CADRE DE VIE – INTERGENERATION**

### ➤ **En investissement :**

- Skate parc : 290 000 €
- Eclairage Pérette et Castagnolles : 120 000 €
- Parcours d'orientation Pérette : 15 000 €
- Fronton extérieur : 25 000 €

### ➤ **En fonctionnement :**

- Convention partenariat CD33 – CAP33
- Concertation sur projets club-house – maison des associations.

**L'ensemble de ces projets et premiers programmes d'investissement se déclinent essentiellement dans les contrats lancés par**

### **L'ETAT**

- Petites Villes de demain (PVD)
- Contrat de relance rurale de la transition écologique (CRRTE)
- Opération de Revitalisation Territoriale (ORT 2023)

### **LE DEPARTEMENT**

- Contrat Ville d'équilibre (CVE)

### **LES DIVERS PARTENAIRES INSTITUTIONNELS**

- **La Communauté de communes du Bazadais**
  - Convention cadre Etablissement Foncier public (EPFNA)
  - PLUi
  - Le SIPHEM
- **Pôle territorial :**
  - Label Pays d'Art et d'Histoire
- **Divers :**
  - Plan de gestion ACIR
  - Fondation du Patrimoine (FDP)
  - Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)
  - Syndicat Départemental de l'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG)

PROGRAMME DES TRAVAUX - INVESTISSEMENTS 2022								
		DEPENSES				RECETTES		
	PROJETS	RESTES A REALISER	Travaux	TRD	TOTAL INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER	Subvention montant	Organismes financeurs
Acquisition Matériel	Balayeuse		190 000.00 €		190 000.00 €			
	souffleur dos - débroussailleuse ther	2 500.00 €			2 500.00 €			
	véhicule peintre		7 500.00 €		7 500.00 €			
	serres	1 500.00 €			1 500.00 €			
	materiel pm		500.00 €		500.00 €			
	containeurs poubelle	2 000.00 €			2 000.00 €			
	débroussailleuse électrique	2 500.00 €			2 500.00 €			
	aspirateur mairie	500.00 €			500.00 €			
	support comm- appareil photo		1 500.00 €		1 500.00 €			
	mobilier bureau-salles	5 000.00 €			5 000.00 €	10 800.00 €		
	broyeur	18 000.00 €	6 000.00 €		24 000.00 €			
	CSU pav	12 000.00 €			12 000.00 €			
	bornes électriques VL	12 000.00 €			12 000.00 €			
	remplacement huqusvarnav	5 000.00 €			5 000.00 €			
	kuboto giro	3 000.00 €			3 000.00 €			
	remorques barrières	4 500.00 €			4 500.00 €			
	demat marché		2 500.00 €		2 500.00 €	15 201.00 €		
	fonds médiatheque	2 000.00 €	8 050.00 €		10 050.00 €	15 676.00 €	3 000.00 €	
	flotte ordi :ecole-urba-adm	46 300.00 €	10 000.00 €		56 300.00 €			Plan de relance Ecole numérique
	sono visio		1 500.00 €		1 500.00 €			
	panneaux électoraux	4 200.00 €			4 200.00 €			
numerisation3d		7 700.00 €		7 700.00 €				
borne eau		1 000.00 €		1 000.00 €				
stores écoles		3 000.00 €		3 000.00 €				
reliure registre ancien			5 500.00 €		5 500.00 €		4 099.00 €	
cendrier pédagogique	1 000.00 €			1 000.00 €				
	<b>TOTAL EQUIPEMENTS</b>	<b>122 000.00 €</b>	<b>244 750.00 €</b>		<b>366 750.00 €</b>			

	PROJETS	RESTES A REALISER	Travaux	TRD	TOTAL INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER	Subvention montant	Organismes financeurs
<b>Acquisition foncière</b>	<i>cession logévie - step</i>	25 000.00 €			25 000.00 €			
	<i>vallée Ausone</i>		35 000.00 €		35 000.00 €			
	<b>TOTAL ACQUISITION FONCIERE</b>	<b>25 000.00 €</b>	<b>35 000.00 €</b>		<b>60 000.00 €</b>	15 000.00 €		
<b>Cathédrale</b>	<i>Cathédrale Tranche 5 et fin 4ème</i>	56 000.00 €	250 000.00 €		306 000.00 €		271 400.00 €	solde tc 4 et tc 5
	<i>Plan de gestion - diag elec</i>		5 000.00 €		5 000.00 €			
<b>Tapis Aubusson</b>	<i>2ème phase</i>	44 000.00 €	18 000.00 €		62 000.00 €	25 530.00 €	11 000.00 €	DRAC - souscription
<b>Remparts</b>	<i>diagnostics</i>		7 000.00 €		7 000.00 €			
	<i>Travaux</i>		20 000.00 €		20 000.00 €			
	<b>TOTAL PATRIMOINE</b>	<b>100 000.00 €</b>	<b>300 000.00 €</b>		<b>400 000.00 €</b>			
<b>Voirie - Espaces verts</b>	<i>Vallée Ausone - étude A Uurba- travaux</i>		150 000.00 €		150 000.00 €			
	<i>place Cathédrale mobilier</i>		26 000.00 €		26 000.00 €	44 396.00 €	22 000.00 €	
	<i>piste cyclable Ep fin</i>	3 000.00 €			3 000.00 €			
	<i>peinture Routière Azimut</i>		12 000.00 €		12 000.00 €			
	<i>Cours joffre ralentisseurs</i>		30 000.00 €		30 000.00 €		14 000.00 €	
	<i>Voie nouvelle Logévie poteau incendie</i>	42 000.00 €			42 000.00 €			
	<i>Plan circulation CCMM</i>		225 000.00 €		225 000.00 €		49 000.00 €	
	<i>Pav - capucins</i>				1 000.00 €	1 000.00 €		
	<i>Plantation peupleraie</i>		15 000.00 €		15 000.00 €			
	<i>chemins ruraux</i>				3 500.00 €	3 500.00 €		
	<b>TOTAL VOIRIE - Espaces verts</b>	<b>45 000.00 €</b>	<b>308 000.00 €</b>	<b>4 500.00 €</b>	<b>357 500.00 €</b>			
<b>cimetière général</b>	<i>chapelle colombarium façade</i>	16 500.00 €			16 500.00 €	18 000.00 €		detr - cd33
	<i>chapelle colombarium toiture</i>	19 500.00 €	2 500.00 €		22 000.00 €			
	<i>etude sinistre Antéagroupe</i>		18 000.00 €		18 000.00 €			
	<i>travaux sinistre</i>		20 000.00 €		20 000.00 €			
	<i>végétalisation - zéro phyto</i>		5 000.00 €	10 000.00 €	15 000.00 €			
<b>Cimetière St Michel</b>	<i>étude antéagroupe</i>		17 500.00 €		17 500.00 €			
	<i>travaux</i>		50 000.00 €		50 000.00 €			
	<b>TOTAL CIMETIERE</b>	<b>36 000.00 €</b>	<b>113 000.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>159 000.00 €</b>			
<b>Eclairage public</b>	<i>Beaurenom</i>		25 000.00 €		25 000.00 €			
	<i>Place cathédrale</i>		15 000.00 €		15 000.00 €			
	<i>déco Noël</i>		15 000.00 €		15 000.00 €			
	<b>TOTAL ECLAIRAGE PUBLIC</b>		<b>55 000.00 €</b>		<b>55 000.00 €</b>			



	PROJETS	RESTES A REALISER	Travaux	TRD	TOTAL INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER	Subvention montant	Organismes financeurs
Castagnolles	Skate park	70 000.00 €	220 000.00 €		290 000.00 €	69 000.00 €	15 000.00 €	DETR-CD33-ANS-CAFD
	éclairage terrain d'honneur	25 000.00 €	55 000.00 €		80 000.00 €			
	piset athlétisme - étude Mo		15 000.00 €		15 000.00 €			
	main courante fin		16 500.00 €		16 500.00 €			
Gymnase Ste Cluque	club house - Etude Mo		10 000.00 €		10 000.00 €			
	fronton extérieur - peinture		25 000.00 €		25 000.00 €			
	Jardin d'enfants		8 000.00 €	2 000.00 €	10 000.00 €			
Pérette	éclairage terrain d'honneur	25 000.00 €	55 000.00 €		80 000.00 €	24 000.00 €	95 000.00 €	CD33
	Ferme - toiture		10 000.00 €		10 000.00 €			
	parcours d'orientation		15 000.00 €		15 000.00 €		10 000.00 €	
	<b>TOTAL EQUIPEMENTS SPORTIFS</b>	<b>120 000.00 €</b>	<b>429 500.00 €</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>551 500.00 €</b>			
Ecole primaire	Classe Ep ( 1 ) °			10 000.00 €	10 000.00 €	61 750.00 €		
	huïserie fin	90 000.00 €	5 000.00 €		95 000.00 €		20 250.00 €	DSIL - Département
	Cantine équipement plonge		15 000.00 €		15 000.00 €		13 000.00 €	
	étude cuisine collective		6 000.00 €		6 000.00 €			
	Aménagements cours		15 000.00 €	10 000.00 €	25 000.00 €	20 175.00 €		
Ecole maternelle	Chaufferie	45 000.00 €	15 000.00 €		60 000.00 €			DETR
	Etude Thermique Siphem		1 500.00 €		1 500.00 €			
	bureau coordo			1 000.00 €	1 000.00 €			
	<b>TOTAL ECOLES</b>	<b>135 000.00 €</b>	<b>57 500.00 €</b>	<b>21 000.00 €</b>	<b>213 500.00 €</b>			
Autres Bâtiments	Toitures pv - étude SDEEG - Apave		12 000.00 €		12 000.00 €			
	logements communaux perception			3 000.00 €	3 000.00 €			
	organigramme Rozié-ccmm-mauvezin			1 500.00 €	1 500.00 €			
	climatisation Médiathèque		2 500.00 €		2 500.00 €			
	accessibilité		10 000.00 €		10 000.00 €			
	plate forme stockage		11 000.00 €	10 000.00 €	21 000.00 €			
	HP : rénovation intérieure			2 000.00 €	2 000.00 €			
Mairie	signalétique ext bât		1 500.00 €		1 500.00 €			
	sécurité entrée		10 000.00 €	2 500.00 €	12 500.00 €			
	archives historiques			1 000.00 €	1 000.00 €			
	salle réunion-réception étude Mo		15 000.00 €		15 000.00 €			
	salle conseil			5 000.00 €	5 000.00 €			
	chaufferie Mairie	45 000.00 €	10 000.00 €		55 000.00 €			
	<b>TOTAL BATIMENTS</b>	<b>45 000.00 €</b>	<b>72 000.00 €</b>	<b>25 000.00 €</b>	<b>142 000.00 €</b>			
	<b>Sous Total</b>	<b>628 000.00 €</b>	<b>1 614 750.00 €</b>	<b>62 500.00 €</b>	<b>2 305 250.00 €</b>			
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 242 750.00 €</b>		<b>100 000.00 €</b>	<b>2 342 750.00 €</b>			
				<b>Solde subventions 2021</b>		23 503.00 €	1 640.00 €	Bz Appli- Herse-robot tonte 3D
				<b>Sous-total subventions</b>		343 031.00 €	529 389.00 €	
				<b>TOTAL SUBVENTIONS 2022</b>		<b>872 420.00 €</b>		

## RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022

**Subventions :  
872 000 €**

**FCTVA : 125 000 €**

**Taxe Aménagement :  
100 000 €**

**Cessions :  
170 000 €**

**Excédent  
capitalisé :  
681 000 €**

## TABLEAU FINANCIER – PROJECTION 2022

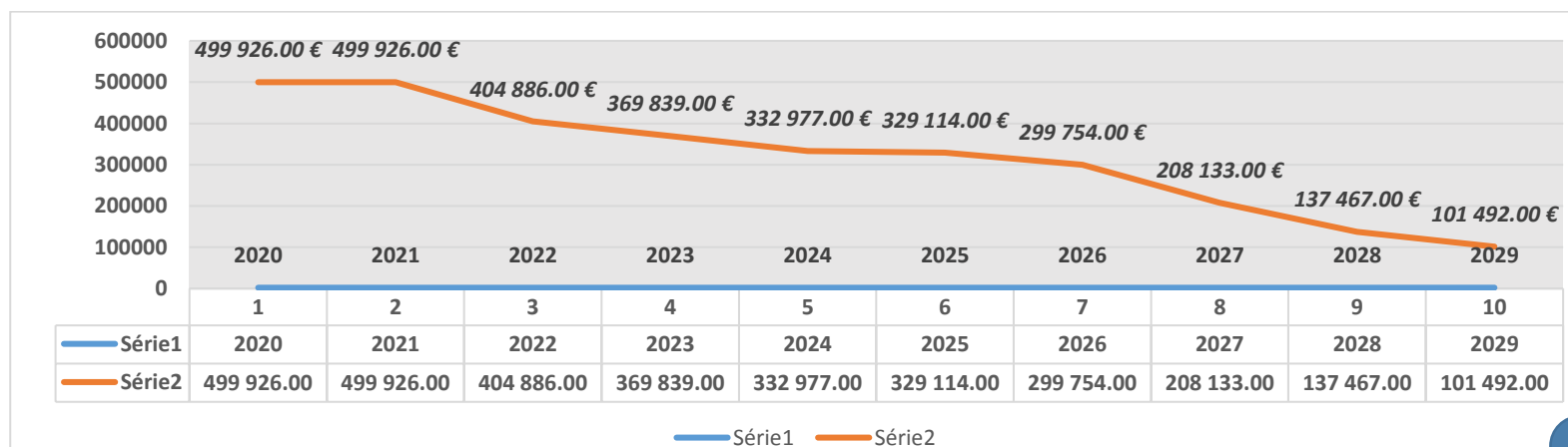
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Recettes Fonctionnement ( a )</b>									
Impôts locaux	1 423 496 €	1 478 117 €	1 502 920 €	1 550 988 €	1 573 604 €	1 610 579 €	1 642 005 €	1 783 978.00 €	1 875 000 €
Attribution de compensation	669 317 €	722 299 €	586 478 €	496 829 €	556 596 €	556 596 €	554 024 €	555 640.00 €	555 640 €
Autres impôts et taxes	219 549 €	287 824 €	306 682 €	351 383 €	355 395 €	420 939 €	374 497 €	499 630.00 €	393 400 €
DGF	925 129 €	897 777 €	870 517 €	891 322 €	877 102 €	861 343 €	955 946 €	991 299.00 €	991 300 €
Autres dotations et subv	274 787 €	261 220 €	255 725 €	269 464 €	253 704 €	236 565 €	278 211 €	184 425.00 €	201 695 €
Autres recettes de fonct.	771 385 €	733 209 €	933 995 €	1 119 028 €	703 885 €	839 901 €	705 052 €	816 230.00 €	760 000 €
<b>Total (a)...</b>	<b>4 283 663 €</b>	<b>4 380 446 €</b>	<b>4 456 317 €</b>	<b>4 679 014 €</b>	<b>4 320 286 €</b>	<b>4 525 922 €</b>	<b>4 509 735 €</b>	<b>4 831 202.00 €</b>	<b>4 777 035 €</b>
<b>Dépenses de Fonctionnement ( b )</b>									
Charges personnel	2 143 636 €	2 114 555 €	2 138 746 €	2 142 573 €	2 233 073 €	2 148 781 €	2 236 235 €	2 317 435.00 €	2 456 650 €
Achats-charges externes	1 050 014 €	1 210 872 €	1 021 072 €	1 137 268 €	1 156 338 €	1 325 798 €	1 068 016 €	1 122 112.00 €	1 231 000 €
contingents	94 797 €	97 817 €	94 555 €	94 830 €	93 658 €	93 427 €	94 299 €	96 921.00 €	97 000 €
subventions versées	163 551 €	191 870 €	180 603 €	168 163 €	165 680 €	182 051 €	146 264 €	139 270 €	127 000 €
autres dépenses	107 614 €	108 113 €	118 118 €	115 459 €	127 550 €	121 579 €	216 683 €	154 855.00 €	219 505 €
<b>Total (b)...</b>	<b>3 559 612 €</b>	<b>3 723 227 €</b>	<b>3 553 094 €</b>	<b>3 658 293 €</b>	<b>3 776 299 €</b>	<b>3 871 636 €</b>	<b>3 761 497 €</b>	<b>3 830 593.00 €</b>	<b>4 131 155 €</b>
<b>Epargne de gestion ( c )</b>									
<b>Epargne de gestion (a-b)</b>	<b>724 051 €</b>	<b>657 219 €</b>	<b>903 223 €</b>	<b>1 020 721 €</b>	<b>543 987 €</b>	<b>654 286 €</b>	<b>748 238 €</b>	<b>1 000 609.00 €</b>	<b>645 880.00 €</b>
<b>Intérêts de la dette ( d )</b>									
intérêts dette (d)	150 541 €	138 611 €	125 497 €	117 849 €	104 308 €	91 185 €	89 305 €	75 069 €	60 368 €
<b>CAF brute ( e )</b>									
<b>CAF brute (c-d)</b>	<b>573 510 €</b>	<b>518 608 €</b>	<b>777 726 €</b>	<b>902 872 €</b>	<b>439 678 €</b>	<b>563 101 €</b>	<b>658 933 €</b>	<b>925 540.00 €</b>	<b>585 512.00 €</b>
<b>Taux CAF (f)</b>	13.39%	11.84%	17.45%	19.30%	10.18%	12.44%	14.61%	19.16%	12.14%
<b>Capital de la dette ( g )</b>									
<b>Capital de la dette ( f )</b>	422 939 €	417 003 €	419 533 €	361 012 €	379 806 €	370 331 €	499 926 €	565 323 €	404 886 €
<b>CAF nette ( h )</b>									
<b>CAF nette ( h )</b>	<b>150 572 €</b>	<b>101 605 €</b>	<b>358 192 €</b>	<b>541 860 €</b>	<b>59 872 €</b>	<b>192 770 €</b>	<b>159 007 €</b>	<b>360 217.00 €</b>	<b>180 626.00 €</b>

<b>Dépenses d'Investissement ( i )</b>									
<b>Dépenses Investissement (i)</b>	<b>979 890 €</b>	<b>1 137 626 €</b>	<b>880 367 €</b>	<b>1 856 214 €</b>	<b>1 640 386 €</b>	<b>2 085 876 €</b>	<b>703 723 €</b>	<b>905 444 €</b>	<b>2 351 000 €</b>
<b>Recettes d'Investissement ( j )</b>									
subventions	180 721 €	237 922 €	939 821 €	819 566 €	866 554 €	341 937 €	225 862 €	422 124 €	872 000 €
Autres fonds d'Invest	26 625 €	51 347 €	51 168 €	69 196 €	105 034 €	43 811 €	80 142 €	201 377 €	100 000 €
Produits de cession	12 700 €	7 000 €	41 500 €	257 800 €	- €	- €			150 000 €
FCTVA	166 166 €	95 101 €	139 589 €	130 995 €	166 741 €	293 772 €	218 060 €	331 102 €	125 000 €
<b>Total (J)...</b>	<b>386 212 €</b>	<b>391 370 €</b>	<b>1 172 078 €</b>	<b>1 277 557 €</b>	<b>1 138 329 €</b>	<b>679 520 €</b>	<b>524 064 €</b>	<b>954 603 €</b>	<b>1 247 000 €</b>
<b>Besoin (-) ou excédent de financement (k)</b>									
<b>Besoin (-) ou excédent financement (k)</b>	<b>- 443 106 €</b>	<b>- 644 651 €</b>	<b>649 903 €</b>	<b>- 36 797 €</b>	<b>- 442 185 €</b>	<b>- 1 213 586 €</b>	<b>- 20 652 €</b>	<b>409 376.00 €</b>	<b>- 923 374 €</b>
<b>Emprunt (l)</b>									
<b>Emprunt (l)</b>	35 000 €	463 000 €	- €	487 000 €	- €	763 000 €			500 000 €
<b>Variation Fonds de Roulement (m)</b>									
<b>variation FDR (m)</b>	<b>- 408 106 €</b>	<b>- 181 651 €</b>	<b>649 903 €</b>	<b>450 203 €</b>	<b>- 442 185 €</b>	<b>- 450 586 €</b>	<b>- 20 652 €</b>	<b>291 535.00 €</b>	<b>-423 374 €</b>
<b>Encours de la dette (n)</b>									
<b>Encours de la dette (n)</b>	<b>3 644 958 €</b>	<b>3 690 955 €</b>	<b>3 271 422 €</b>	<b>3 397 901 €</b>	<b>3 398 596 €</b>	<b>3 018 789 €</b>	<b>2 999 914 €</b>	<b>2 999 914 €</b>	<b>2 904 000 €</b>
<b>Encours de la dette (n) / CAF</b>	6.4	7.1	4.2	3.8	7.7	5.4	4.6	3.2	5.0

## ETAT DE L'ENDETTEMENT DE 2020 - 2029

### ETAT DE LA DETTE 2020 - 2029

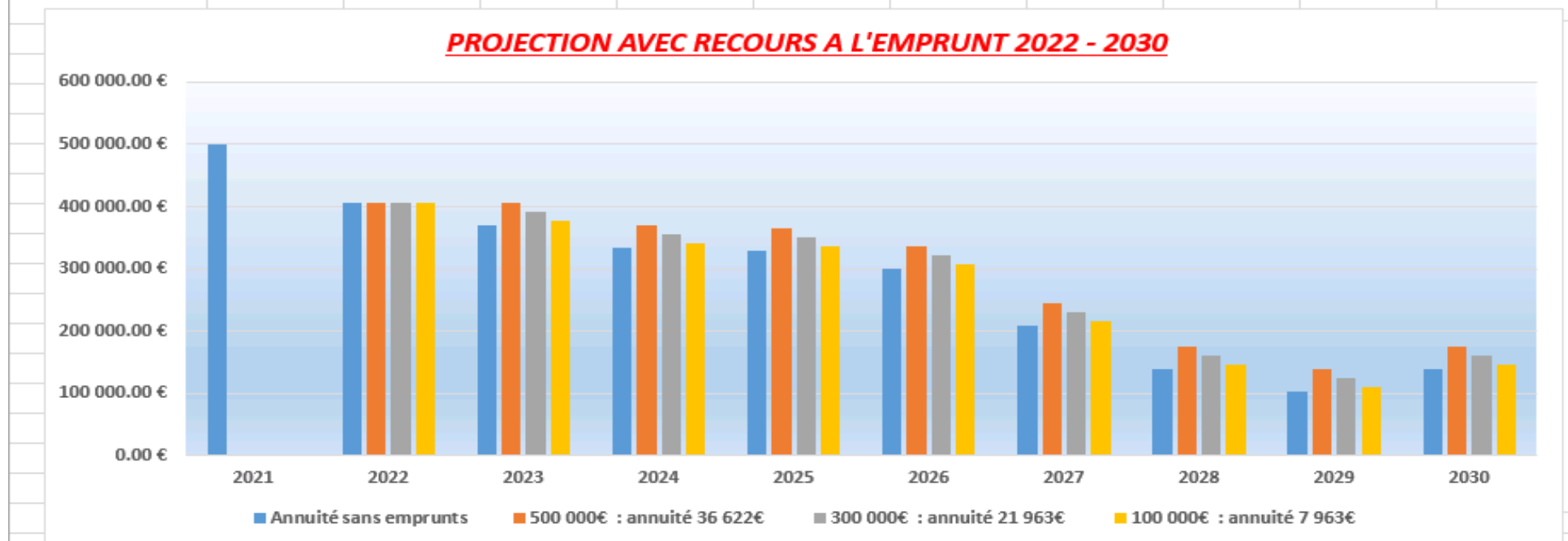
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
annuité totale	499 926.00 €	499 926.00 €	404 886.00 €	369 839.00 €	332 977.00 €	329 114.00 €	299 754.00 €	208 133.00 €	137 467.00 €	101 492.00 €
variation en €		0.00 €	-95 040.00 €	-35 047.00 €	-36 862.00 €	-3 863.00 €	-29 360.00 €	-91 621.00 €	-70 666.00 €	-35 975.00 €
Variation %		0	-19.01%	-8.66%	-9.97%	-1.16%	-8.92%	-30.57%	-33.95%	-26.17%



#### Les ratios de la dette en chiffres :

- ♦ La dette par habitant : 596.28 €  
Strate nationale : 796 €
- ♦ Taux d'endettement : 0.66  
Strate nationale : 0.8

<b>PROJECTION RECOURS A L'EMPRUNT Sur la Base de 500 000 - 300 000 et 100 000€</b>										
<b>ETAT DE LA DETTE 2021 - 2029 avec EMPRUNTS SIMULES 500 000€ - 300 000€ - 100 000€</b>										
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Annuité sans emprunts	499 926.00 €	404 886.00 €	369 839.00 €	332 977.00 €	329 114.00 €	299 754.00 €	208 133.00 €	137 467.00 €	101 492.00 €	138 114.00 €
500 000€ : annuité 36 622€	0.00 €	404 886.00 €	406 461.00 €	369 599.00 €	365 736.00 €	336 376.00 €	244 755.00 €	174 089.00 €	138 114.00 €	174 736.00 €
300 000€ : annuité 21 963€	0.00 €	404 886.00 €	391 802.00 €	354 940.00 €	351 077.00 €	321 717.00 €	230 096.00 €	159 430.00 €	123 455.00 €	160 077.00 €
100 000€ : annuité 7 963€	0.00 €	404 886.00 €	377 802.00 €	340 940.00 €	337 077.00 €	307 717.00 €	216 096.00 €	145 430.00 €	109 455.00 €	146 077.00 €



## **CONCLUSION :**

Afin de faire face aux baisses progressives des dotations depuis 7 ans, les finances de la Ville de Bazas sont saines et la gestion prudente de nombreuses actions sont engagées :

- Renégociation des contrats d'assurances, prestations informatiques, cantine,
- Optimisation de la masse salariale par le non-remplacement des départs en retraite, la formation continue du personnel, le recours aux contrats aidés, de prestations de service, polyvalence du personnel.
- Le recours aux locations ou crédit-bail longue durée notamment sur la flotte automobile, et l'acquisition de véhicule électrique.
- La recherche de nouvelles techniques de gestion des déchets, des produits d'entretien et de l'entretien des terrains de sports.
- Un encouragement auprès des associations à convenir d'une démarche participative et citoyenne dans l'amélioration, la rénovation et l'utilisation des équipements communaux qui leur sont prêtés.
- La mise en concurrence systématique des fournisseurs
- L'informatisation de certains services (PM, archives, marché, cantine,...) permettant d'optimiser le temps de travail,

Et ce afin de contenir les charges de fonctionnement à un niveau raisonnable, tout en tenant compte du fonctionnement de nouveaux services (polyèdre), de la saison piscine, de l'augmentation des sollicitations des services à la population, en restant un service de qualité et de proximité, et en poursuivant la politique des travaux qui seront inscrits au PPI 2022-2026.

Les investissements de ces trois dernières années ont été réalisés sans mettre en difficulté les finances de la collectivité et ce malgré le désengagement des dotations d'Etat, les incertitudes relatives aux compensations financières, l'augmentation faible de l'impôt, et le non recours systématique à l'emprunt.

Les principales orientations budgétaires de 2022 sont donc les suivantes :

- Possible évolution des taux d'imposition dans un contexte de réforme fiscale illustrée par la suppression de la taxe d'habitation.
- Le renforcement de la capacité d'autofinancement après la fin des principales opérations d'investissement et engager activement une programmation d'investissements nouveaux.
- La poursuite de la politique culturelle, valorisation du patrimoine (label « pays d'art et d'histoire », numérisation, convention cinéma, polyèdre,...)
- La poursuite du programme accessibilité
- La prise en compte de la transformation/rénovation des bâtiments communaux (dans le cadre du programme de transition énergétique)
- La prise en compte du défi numérique et environnemental.
- La redynamisation du cœur de ville (commerce, mobilité, logement, cadre de vie, réseaux...) et l'ensemble de la programmation sur les mobilités qui ont fait l'objet de concertations avec les citoyens.
- Mise en œuvre des contrats-projets PVD-SDEEG – contrat de « ville-équilibre ».